

BUDGET PRIMITIF 2014

RAPPORT DE PRESENTATION



Conseil communautaire du 10 décembre 2013

SOMMAIRE

I.	PRESENTATION GENERALE	3
II.	LE BUDGET PRIMITIF 2014 DETAILLE PAR COMPETENCE COMMUNAUTAIRE	14
A.	LA COMPETENCE POLITIQUE DE LA VILLE	15
	1. LE SOUTIEN A L'EMPLOI : LES MISSIONS LOCALES (fonction 902)	15
	2. LA VIDEOPROTECTION (Fonction 110).....	16
B.	LA COMPETENCE FOURRIERE ANIMALE (FONCTION 12).....	18
C.	LA COMPETENCE EQUIPEMENTS CULTURELS ET MANIFESTATIONS SPORTIVES D'INTERET COMMUNAUTAIRE	19
	1. ENSEIGNEMENT MUSICAL (fonction 311).....	19
	2. MANIFESTATIONS SPORTIVES (fonction 415)	23
D.	LA COMPETENCE CREATION D'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE (FONCTION 524)	24
E.	LA COMPETENCE EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT (FONCTION 70).....	25
F.	LA COMPETENCE ENVIRONNEMENT (FONCTION 812).....	28
G.	LA COMPETENCE AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE	33
	1. L'AMENAGEMENT (fonction 824)	33
	2. LE POLE D'INGENIERIE TERRITORIALE (fonction 8241).....	36
	3. LES DEPLACEMENTS (Fonction 815).....	38
	4. LES CIRCULATIONS DOUCES (Fonction 8221).....	41
H.	LA COMPETENCE CREATION ET GESTION DE PARCS DE STATIONNEMENT D'INTERET COMMUNAUTAIRE (FONCTION 8222).....	43
I.	LA COMPETENCE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE.....	44
	1. LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE (Fonction 90)	44
	2. LA PEPINIERE D'ENTREPRISES (Fonction 901).....	48
J.	LE POSTE ADMINISTRATION GENERALE (FONCTION 020)	51
III.	ANNEXES : LES ENGAGEMENTS FINANCIERS HORS BILAN	53

I. Présentation générale

Le budget primitif 2014 est construit sur la base des orientations définies lors du Débat d'Orientation Budgétaire :

➤ **la stabilité de la fiscalité des ménages et des entreprises**

VGP maintient ses taux au niveau fixé en 2010. Les seules variations sont liées au lissage.

➤ **un soutien constant aux communes face à la montée de la péréquation**

VGP prendra en charge la moitié du FPIC en 2014.

➤ **le maintien de l'aide exceptionnelle à l'investissement des communes en matière de vidéoprotection**

VGP financera la 2^{ème} tranche de la vidéoprotection à hauteur de 10 € par habitant pour l'ensemble des communes et de 20 € supplémentaires pour les communes entrantes.

Pour la commune du Chesnay, cette aide exceptionnelle de 20 €/habitant pourra être utilisée pour subventionner des projets d'investissement communaux.

➤ **des investissements sans recours à l'emprunt.**

Le budget intègre les données relatives aux communes de Bougival, La Celle Saint-Cloud et Le Chesnay qui rejoignent Versailles Grand Parc le 1^{ER} janvier 2014.

Le budget primitif 2014 s'élève à 136 343 000 €, répartis de la manière suivante :

- section de fonctionnement : 126 343 000 €,
- section d'investissement : 10 000 000 €.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

L'exercice 2014 est marqué par la baisse des dotations de l'Etat aux collectivités locales à laquelle contribue fortement le prélèvement exceptionnel des 1,5 Milliards d'euros en 2014 et qui sera renouvelé en 2015.

La montée en charge de la contribution de VGP à la péréquation (FPIC), la baisse de la Cotisation Foncière des Entreprises liée aux mesures prévues en PLF 2014 relative à la fixation des montants de base minimale et la diminution de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises du fait de l'activité sont également des signaux négatifs pour le budget de Versailles Grand Parc.

Ces effets récessifs sont atténués pour partie par le supplément de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) lié à l'élargissement du périmètre.

Les recettes de fonctionnement se composent :

- des recettes liées aux compétences communautaires pour 31 281 000 € (25 %)
- des recettes non affectées pour 95 062 000 € (75 %)

Les recettes non affectées à une dépense particulière regroupent :

- la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : 9 748 000 €

La DGF estimée pour 2014 est en augmentation par rapport au BP 2013 (+ 1 489 000 €). Il est important de préciser que le montant notifié en 2013 était supérieur à la prévision du fait de la réduction de la baisse maximale de DGF d'une année sur l'autre (+430 000 €).

A périmètre constant (15 communes), la DGF de Versailles Grand Parc était prévue en baisse par rapport à 2013 (-420 000 €) du fait du faible niveau des charges transférées (CIF).

La contribution exceptionnelle des collectivités locales à la réduction des déficits publics (-1,5 Milliards d'euros) est évaluée à 796 000 € pour Versailles Grand Parc en 2014 sur la base de 0,74 % des recettes réelles de fonctionnement constatées au CA 2012. Les montants par collectivité ne sont pas connus à ce stade.

L'entrée des communes de Bougival, La Celle Saint-Cloud et Le Chesnay se traduit par une augmentation de la DGF (+ 2 500 000 €) du fait de l'apport de population dans la communauté (+32%).

- La dotation de compensation de la suppression de la part salaire de l'ex-Taxe Professionnelle : 14 422 000 € est estimée en baisse de 2 % par rapport au notifié 2013.

- La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) pour 410 000 €,
- les compensations fiscales liées aux allègements décidés par l'Etat en faveur de certains contribuables à la taxe d'habitation (458 000 €) et à l'ancienne part recettes de la TP (467 000 €)
- le produit fiscal (hors TEOM) estimé à 69 557 000 € dont la décomposition est présentée page suivante.

Les taux d'imposition de Versailles Grand Parc seront inchangés en 2014 par rapport à l'exercice 2013 (hors effets de lissage).

Le lissage des 18 taux de CFE ne génère pas de recette supplémentaire en 2014. Le gain budgétaire lié à la hausse du taux du Chesnay est annulé par la baisse rapide des taux de Bougival, La Celle Saint-Cloud et Châteaufort (lissage sur 2 ans).

en euros	VGP 15 communes		3 communes	VGP 18 communes		
	BP 2013	Notifié 2013	Notifié 2013	Notifié 2013	Hypothèses d'évolution	BP 2014
TH	25 708 000	27 515 321	9 330 663	36 845 984	+ 178 k€ liés à l'écart entre le taux de VGP et le taux du département des Yvelines appliqué sur les 3 communes entrantes, Bases +2% (physique et forfaitaire)	37 764 000
TFNB	15 000	15 089		15 089	application du taux de VGP (2,02 %)	18 000
TAFNB	135 000	135 110	27 291	162 401		162 000
CFE	11 966 000	12 475 932	3 173 251	15 649 183	+ 140 k€ liés à la revalorisation forfaitaire des bases (+0,9 %), - 700 k€ estimés liés à l'application automatique des nouveaux montants de bases minimum pour les CA < 10 000 € (PLF 2014)	15 089 000
CVAE	11 493 000	11 763 589	2 408 713	14 172 302	-531 k€ baisse de 3,7 % estimée par la DGFIP pour VGP	13 641 000
IFER	398 000	427 726	111 922	539 648		540 000
TASCOM	1 200 000	1 213 162	1 129 343	2 342 505		2 343 000
PRODUIT FISCAL	50 915 000	53 545 929	16 181 183	69 727 112		69 557 000

Pour la Taxe d'Habitation, la différence importante entre le BP 2013 et le montant notifié 2013 s'explique par la prise en compte de la TH départementale de Bailly, Noisy-le-Roi et Rennemoulin à la fin de l'année 2013. Celle-ci n'était pas prise en compte lors du BP 2013. Elle est strictement compensée par la hausse du FNGIR.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement d'un montant de 126 343 000 € concernent :

- les compétences gérées par Versailles Grand Parc pour 42 571 000 € (soient 34 % des dépenses de fonctionnement),
- les reversements de fiscalité et la participation à la péréquation entre collectivités pour 76 330 519 € (soient 60 % des dépenses de fonctionnement),
- une provision pour les dépenses imprévues (230 000 €) justifiée par les aléas sur la fiscalité et le FPIC
- une provision pour l'annulation de titres liés aux exercices antérieurs (11 481 €),
- l'autofinancement pour 7 200 000 € (soient 6 % des dépenses de fonctionnement) et qui revêt deux formes :
 - o les amortissements pour 3 300 000 €, multiplié par deux par rapport au BP2013 du fait du versement d'importants fonds de concours aux communes sur l'exercice 2013,
 - o le virement complémentaire de la section de fonctionnement pour 3 900 000 €.

Les budgets consacrés aux compétences et à l'administration générale sont décrits en détail dans les parties suivantes.

Des reversements de fiscalité sont réalisés au profit :

- o **des 18 communes :**
 - 54 613 168 € au titre des attributions de compensation (AC)

Les AC des 14 communes se montent à 36 302 968 € et tiennent compte des rectifications votées en 2013 (rôles supplémentaires, pénalités SRU et reversement de Vélizy pour Usine Center) et de l'ajustement à la baisse en 2014 pour Bailly et Noisy-le-Roi (dégressivité liée au surfinancement des ordures ménagères).

L'AC de Châteaufort est estimée à 419 000 € comme en 2013. Il s'agit d'un montant provisoire en attendant la fin des négociations avec le SITREVA sur le montant de la pénalité de sortie.

Les AC de Bougival, La Celle Saint-Cloud et Le Chesnay sont estimées à 17 891 200 €. Le Conseil communautaire de VGP arrêtera définitivement le montant des AC au quatrième trimestre 2014 sur la base du rapport de la CLETC. Celle-ci se réunira une fois que les Comptes administratifs des communes entrantes auront été votés.

Afin de faciliter la trésorerie des communes, il est prévu en 2014 de verser de manière anticipée les attributions de compensation en trois fois : janvier, mai et septembre. Cette mesure conserve un caractère exceptionnel.

- 146 000 € pour la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)

Conformément à la délibération votée le 2 octobre 2012, VGP reverse aux communes 60 % de la croissance de la fiscalité économique constatée depuis 2010 (ou l'année précédant leur entrée dans l'agglomération). Ce produit est réparti entre les communes selon trois critères (contribution à la croissance des produits fiscaux, population et logements sociaux).

Mais l'évolution de la fiscalité économique en 2014 sera probablement négative par rapport à 2013.

La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) est perçue avec une année de retard par VGP. A ce jour, la DGFIP estime que le montant 2014 de la CVAE de VGP à 15 communes sera proche de celui versé en 2012. Cette baisse est identique dans les communes entrantes. La CVAE que devrait percevoir VGP en 2014 sur les 18 communes est en baisse de 3,7 % par rapport au produit 2013 perçu par VGP et les trois communes.

La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) est susceptible de baisser du fait de la convergence des bases minimum votées et de l'application automatique par l'Etat des montants maximum de bases minimum pour les entreprises de moins de 100 000 € de chiffre d'affaires prévue dans le Projet de Loi de Finances 2014.

La CVAE 2014 étant estimée au même niveau que la CVAE 2012, la DSC est prévue dans le BP 2014 au même niveau que celle versé sur l'exercice 2012.

○ **de l'Etat :**

18 867 111 € au titre du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) recalculé en 2013 en tenant compte de la Taxe d'Habitation de Bailly, Noisy-le-Roi et Rennemoulin ;

2 704 240 € au titre du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) contre 1 374 723 € en 2013.

Il s'agit uniquement de la part du prélèvement à la charge de Versailles Grand Parc conformément à la répartition interne votée à l'unanimité le 25 juin 2013 : 50 % du prélèvement du FPIC sont payés par VGP, majorés des contributions des communes contributrices ou bénéficiaires du FSRIF à due proportion.

Cependant, cette répartition nécessitera une nouvelle délibération avant le 30 juin 2014. La règle de l'unanimité a été assouplie dans le PLF 2014 au profit d'une majorité qualifiée des deux tiers (deux tiers des communes représentant la moitié de la population ou l'inverse).

Le montant du prélèvement total du FPIC (VGP + communes) est estimé à 4 719 000 € contre 2 300 982 € en 2013.

Ce montant intègre l'arrivée des trois nouvelles communes (+0,5 M€) et les deux modifications présentes dans le projet de loi de finances 2014 : la hausse de 57 % du FPIC au niveau national par rapport à 2013, ainsi que l'augmentation du critère « revenu par habitant » dans le calcul de sa répartition pour les collectivités prélevées.

Cependant, ce montant est susceptible d'être revu à la hausse lors du BS du fait de l'achèvement de la carte intercommunale et d'un amendement voté en première lecture du PLF 2014 à l'Assemblée Nationale de nature à réduire de 30 % le nombre de collectivités prélevées.

La réduction du nombre de contributeurs jouera à la hausse sur les montants prélevés de ceux qui continueront à l'être, comme le sera VGP vraisemblablement.

Les charges de personnel

Les dépenses de personnel (chapitre 012) s'élèvent en 2014 à 10 427 000 €.

Le tableau ci-dessous récapitule l'évolution des dépenses de personnel entre le BP 2013 et le BP 2014.

en euros	BP 2013	BP 2014 à 15	Variation en %	BP 2014 à 18	Variation en %
Traitement/charges :					
enseignement musical	6 357 337	6 548 000	3,00%	6 548 000	3,00%
environnement	725 317	740 000	2,00%	857 000	18,20%
autres directions	1 952 884	1 991 000	2,00%	1 991 000	2,00%
Sous-total traitement et charges	9 035 538	9 279 000	2,70%	9 396 000	4,00%
Mutualisation courante	617 449	699 090	13,20%	699 090	13,20%
Mutualisation opérations ponctuelles	133 413	175 150	31,30%	175 150	31,30%
Mutualisation agents déchèterie du Chesnay				100 000	
Sous-total mutualisation	750 862	874 240	16,40%	974 240	29,90%
Autres : assurance, visites méd., mutuelle	57 400	56 760	-1,10%	56 760	-1,10%
TOTAL CHAP. 012 : PERSONNEL	9 843 800	10 210 000	4,70%	10 427 000	5,90%

Conformément aux projets d'établissements des conservatoires votés en 2012, les charges de personnel des conservatoires augmentent de 3 % en 2014 par rapport au BP 2013. Cette augmentation est exceptionnelle.

L'augmentation des charges de personnel de la direction de l'Environnement est liée à l'intégration des nouvelles communes. L'équipe de l'Environnement sera renforcée.

L'augmentation de la mutualisation courante est liée à l'évolution de la masse salariale de la ville de Versailles et à l'augmentation des prestations effectuées pour VGP (hausse du nombre d'utilisateurs de la DSI liés à la vidéoprotection, gestion des réquisitions, croissance des marchés et des animaux transportés au centre de transit).

La mutualisation sur les opérations ponctuelles concerne celle de la direction de la construction ou du BEEP de Versailles pour les opérations importantes de travaux (travaux du 6 avenue de Paris, deuxième déchèterie, aménagement de la rue de la porte de Buc,...).

L'entrée des trois nouvelles communes ne se traduit pas par le transfert de personnel entre les collectivités. Les agents du Chesnay en charge de la déchèterie seront mutualisés pour permettre aux agents de poursuivre des activités non transférées à VGP (salage, propreté).

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le montant total des dépenses d'investissement se monte à 10 000 000 € au BP 2014, auxquels s'ajoutent les crédits de 2013 reportés sur 2014.

Il se décompose en 4 catégories :

- Catégorie A : les constructions neuves ou les restructurations : 6 485 855 €
- Catégorie B : les travaux de gros entretien des conservatoires et écoles : 72 000 €
- Catégorie C : les acquisitions de matériels, mobiliers, logiciels : 2 492 145 €
- Catégorie D : les subventions pour surcharges foncières : 950 000 €

Le détail des dépenses d'investissement est présenté dans le tableau ci-dessous :

en euros	Reports 2013	DM décembre = reports suppl.	BP 2014	Total budgété 2014
Soutien à l'investissement du Chesnay (20 € / habitant)			601 040	601 040
Ordures ménagères 2ème déchèterie			1 000 000	1 000 000
Vidéo protection 2 ^{ème} tranche 10 €/hab. toutes communes Bougival/La Celle supplément 20 €/hab			1 115 000 602 720	1 115 000 602 720
Aire d'accueil des gens du voyage de Jouy	800 000		847 800	1 647 800
Aménagement Allée Royale Dorsale Mortemets Plan vélo : travaux+subventions	280 000		350 000 535 000	280 000 350 000 535 000
Transports Aménagement rue de la porte de Buc Parking relais de St Cyr l'Ecole Fonds de concours déplacement		1 200 000	100 000 75 000	1 200 000 100 000 75 000
Enseignement musical CRC Viroflay CRR Pôle danse Lully Vauban CRR Pôle art dramatique CRR Pôle musique			150 000 450 000	150 000 650 000 190 000 450 000
Développement économique Hôtel d'entreprises	2 000 000			2 000 000
Habitat Aides Habiter Mieux Réhabilitation des logements			65 000	65 000 1 000 000
Siège VGP acquisition travaux	2 400 000 800 000		594 295	2 994 295 3 300 000
Total constructions neuves et restructurations (catégorie A)	8 120 000	3 700 000	6 485 855	18 305 855
Total gros entretien (catégorie B)			72 000	72 000
Total acquisitions (catégorie C)			2 492 145	2 492 145
Total surcharge foncière (catégorie D)	4 800 000		950 000	5 750 000
TOTAL INVESTISSEMENT	12 920 000	3 700 000	10 000 000	26 620 000

Les acquisitions (catégorie C) prévues au BP 2014 (2 492 145 €) sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

Par ordre décroissant de montant	BP 2014 en euros
Bacs ordures ménagères	900 000
Points d'apport volontaires	700 000
Instruments de musique	180 000
Informatique	413 500
Signalétique : zones d'activité, entrées d'agglomération	77 000
Mobilier	65 500
Frais d'étude aire d'accueil des gens du voyage	30 000
Provision pour achat de matériels	36 045
Cautions	24 500
Composteurs	20 000
Pigeonnier à la pépinière d'entreprises	20 000
Frais d'annonces	14 500
Données pour le pôle d'ingénierie territoriale	11 100
TOTAL ACQUISITIONS (Catégorie C)	2 492 145

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement se composent :

- des recettes liées aux compétences communautaires : 1 975 355 € (20 %), composées :
 - o des subventions notifiées : 1 356 560 € (pistes cyclables et pôle danse),
 - o des cautions reçues (24 500 €) lors de la location des instruments et des bureaux de la pépinière,
 - o du remboursement du dépôt de garantie versé à la ville de Versailles en 2012 lors de la signature de la promesse d'achat du 6 avenue de Paris (594 295 €),
- des recettes non ventilées : 8 024 645 € (80 %).

Les recettes d'investissement non affectées sont :

- le Fonds de Compensation de la TVA : 824 645 € estimés sur le montant des investissements réalisés sur 2013,
- le virement complémentaire de la section de fonctionnement : 3 900 000 €,
- les dotations aux amortissements : 3 300 000 €, en forte augmentation par rapport au BP 2013 (doublement) du fait de la croissance des subventions d'équipement.

L'autofinancement reste à un niveau élevé en 2014 : 72 % des dépenses d'investissement sont financés par l'autofinancement (prélèvement + amortissement).

Le Budget Primitif 2014 est synthétisé ci-dessous :

en euros	BP 2013	BP 2014 à 15	BP 2014 à 18
Dotation Globale de Fonctionnement	7 989 000	7 202 000	9 748 000
Produit fiscal	50 915 000	53 165 000	69 557 000
Compensation suppression part salaires TP	12 380 000	12 216 000	14 422 000
Autres compensations fiscales	1 226 218	1 184 000	1 335 000
TEOM	18 220 000	18 620 000	24 163 000
Autres recettes (détail page suivante)	6 491 782	6 374 000	7 118 000
Total recettes de fonctionnement (1)	97 222 000	98 761 000	126 343 000
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Attributions de compensation	36 330 000	36 721 968	54 613 168
Dotation de Solidarité Communautaire	320 400	146 000	146 000
Reversement au titre du FNGIR	17 199 683	18 867 111	18 867 111
Fonds de péréquation (FPIC)	875 000	2 204 240	2 704 240
Dépenses imprévues/ annulations de titres			241 481
Dépenses de fonctionnement hors personnel	25 390 117	25 605 841	32 144 000
Charges de personnel	9 843 800	10 209 600	10 427 000
Total dépenses de fonctionnement hors amortissement (2)	89 959 000	93 754 760	119 143 000
AUTOFINANCEMENT PREVU (3)			
<i>dont amortissement</i>	<i>1 600 000</i>	<i>3 300 000</i>	<i>3 300 000</i>
RECETTES INVESTISSEMENT			
FCTVA	950 650	824 645	824 645
Subventions/cautions	1 786 350	1 975 355	1 975 355
Total recettes d'investissement hors autofinancement, hors emprunt (4)	2 737 000	2 800 000	2 800 000
DEPENSES INVESTISSEMENT			
Total dépenses d'investissement (5)	10 000 000	7 815 037	10 000 000
EMPRUNT (6) = (3) + (4) - (5)	0	-8 797	0

Le tableau ci-dessous détaille les autres recettes de fonctionnement par compétence communautaire :

en euros	BP 2013	BP 2014
Redevance spéciale	1 850 000	1 916 000
Valorisation	1 600 000	2 594 000
Location terrain de Buc	16 000	16 000
Autres recettes (subvention, pénalités marché)	24 273	
Sous-total ordures ménagères	3 490 273	4 526 000
Droits d'inscription et de scolarité des conservatoires	1 182 956	1 174 128
Subvention du département pour les conservatoires	418 216	418 896
Subvention Etat pour le CRR de Versailles	293 648	214 989
Location instruments de musique	8 734	7 883
Location de salles CRR Versailles	7 445	6 905
Autres recettes (SEAM, don Rotary Club,..)	10 560	9 575
Sous-total enseignement musical	1 921 559	1 832 376
Fonds d'Aménagement Urbain (FAU)	500 000	450 000
Pénalités SRU (supprimé au BS 2013)	200 000	
Subvention PLH	22 500	
Parts sociales		2
Sous-total Habitat	722 500	450 002
Pépinière d'entreprises : loyers et consommables	160 000	186 882
Pôle d'Ingénierie Territorial : mutualisation avec la ville de Versailles	103 927	77 372
Administration générale	43 055	
Aménagement : subvention circuits courts	50 468	45 368
TOTAL DES AUTRES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	6 491 782	7 118 000

**LE BUDGET
PRIMITIF 2014
DETAILLE PAR
COMPETENCE
COMMUNAUTAIRE**



II. Le budget primitif 2014 détaillé par compétence communautaire

Les dépenses de fonctionnement sont réparties par compétence communautaire dans le tableau de synthèse ci-dessous.

Code fonction	en euros par compétence	Dépenses de fonctionnement		Dont charges de personnel directes ou mutualisées	
		BP 2013	BP 2014	BP 2013	BP 2014
812	ORDURES MENAGERES	18 943 190	24 953 000	734 117	1 045 950
311	ENSEIGNEMENT MUSICAL	8 249 033	8 878 000	6 561 354	6 647 900
815/ 8221 /8222	DEPLACEMENTS/CIRCULATIONS DOUCES/PARKINGS	2 074 378	3 254 000	155 347	216 060
90 / 901	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE (dont pépinière)	771 145	798 000	400 115	447 000
824 / 8241	AMENAGEMENT (dont Pôle)	996 317	923 000	557 317	483 000
70	HABITAT	147 081	133 650	69 831	45 000
524	GENS DU VOYAGE	6 000	74 670		21 450
902	POLITIQUE DE LA VILLE /MISSIONS LOCALES	197 000	264 000		
110	POLITIQUE DE LA VILLE / VIDEOPROTECTION	852 200	324 680		
12	FOURRIERE ANIMALE	47 720	62 000	6 800	7 800
415	MANIFESTATIONS SPORTIVES	6 000	6 000		
020	ADMINISTRATION GENERALE	2 905 266	2 900 000	1 358 919	1 512 840
	SOUS-TOTAL DES BUDGETS DES COMPETENCES	35 195 330	42 571 000	9 843 800	10 427 000
	NON VENTILE :				
01	Attributions de compensation	36 260 000	54 613 168		
01	Dotation de Solidarité Communautaire	320 400	146 000		
01	Reversement FNGIR	17 199 683	18 867 111		
01	Reversement péréquation FPIC	875 000	2 704 240		
01	Virement complémentaire	5 663 000	3 900 000		
01	Amortissements	1 600 000	3 300 000		
	Dépenses imprévues	108 587	230 000		
	Titres annulés exercices antérieurs		11 481		
	SOUS-TOTAL HORS COMPETENCE	62 026 670	83 772 000		
	TOTAL GENERAL	97 222 000	126 343 000	9 843 800	10 427 000

A. LA COMPETENCE POLITIQUE DE LA VILLE

1. LE SOUTIEN A L'EMPLOI : LES MISSIONS LOCALES (fonction 902)

SYNTHESE DU BUDGET

Fonction 902	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Dépenses	264 000,00	0,00	264 000,00
Recettes	0,00	0,00	0,00
Solde	-264 000,00	0,00	-264 000,00

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les **dépenses de fonctionnement** consacrées aux missions locales sont de **264 000 €** et se répartissent comme suit :

- Charges de personnel : néant
- Autres dépenses : 264 000 €

La forte augmentation (+34%) par rapport à l'année 2013 s'explique essentiellement par l'intégration de trois nouvelles communes, ainsi que l'estimation d'une revalorisation des cotisations.

Elles concernent uniquement les cotisations auprès de 3 missions locales :

- ✓ la mission locale intercommunale de Versailles pour les jeunes des communes de Bailly, Buc, Bougival, Châteaufort, Fontenay-le-Fleury, Jouy-en-Josas, La Celle-Saint-Cloud, Le Chesnay, Les-Loges-en-Josas, Noisy-le-Roi, Rennemoulin, Rocquencourt, Saint-Cyr-l'Ecole, Toussus-le-Noble, Versailles et Viroflay pour un montant total estimé de 240 000 €.

La cotisation est calculée en fonction d'un tarif par habitant fixé annuellement par le conseil d'administration.

- ✓ la mission locale de Saint-Quentin-en-Yvelines pour les jeunes de la commune de Bois d'Arcy, pour un montant estimé de 25 000 €. Le montant est calculé en fin d'année en fonction du nombre de jeunes de la commune réellement accueillis.
- ✓ la mission locale intercommunale de Massy pour les jeunes de la commune de Bièvres, pour un montant estimé à 4000 €.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Aucune recette de fonctionnement n'est inscrite au BP 2014.

2. LA VIDEOPROTECTION (Fonction 110)

Versailles Grand Parc constitue un territoire particulier, attractif par son potentiel touristique, enregistrant des flux d'échanges importants sur les 14 gares du territoire intercommunal, des trafics routiers conséquents sur des axes majeurs. La Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a donc souhaité mettre en œuvre un système de vidéoprotection urbaine destiné à surveiller différentes zones des communes de l'agglomération, avec l'objectif notamment de se doter d'un outil de contrôle des trajectoires de la délinquance.

En juillet 2010, la communauté d'agglomération a donc élargi sa compétence en matière de politique de la ville au titre des dispositifs locaux de prévention de la délinquance.

En juin 2011, le schéma directeur de vidéoprotection urbaine a plus précisément défini :

- les lieux à vidéoprotéger,
- les finalités poursuivies : protection des bâtiments et installations publics et surveillance de leurs abords, régulation du trafic routier, constatation des infractions aux règles de la circulation, prévention des atteintes à la sécurité des personnes et des biens dans des lieux particulièrement exposés à des risques d'agression ou de vol,
- le périmètre géographique concerné : périmètre d'intervention du commissariat de district de Versailles et de la brigade autonome de gendarmerie de Noisy-le-Roi,
- le périmètre technique : Versailles Grand Parc est compétente pour l'acquisition, la pose, le branchement et la maintenance des équipements de vidéo, de transmission, d'enregistrement et d'exploitation.

Elle définit une liste de sites à vidéo protéger et met en place l'architecture technique permettant la collecte des données, leur enregistrement, leur visualisation en direct, leur visualisation en différé et l'extraction de données.

- le périmètre financier : le programme est réparti en deux enveloppes pour financer :
 - les dépenses de niveau structurel (le réseau de transport, le centre d'exploitation avec station de visualisation et d'extraction et les stations de visualisation dans les commissariats)
 - les dépenses de niveau communal (caméras, réseau de desserte, station de visualisation de la commune) dans la limite d'un plafond en euros par habitant.

Les frais d'aménagement des locaux dans lesquels sont installées les stations de visualisation restent à la charge des communes.

Le montant de l'enveloppe de prise en charge par VGP des dépenses de niveau communal, sous maîtrise d'ouvrage de l'intercommunalité, est calculé par application d'un montant par habitant qui a été fixé à 20 € par habitant en 2012.

Ce montant est fixé à 10 € par habitant pour toutes les communes de Versailles Grand Parc au 1^{er} janvier 2014 et de 20 € supplémentaires par habitant pour les communes adhérant au programme 2013-2015, mais n'ayant pas bénéficié du programme 2010-2012.

L'année 2013 a permis le déploiement de la première tranche du projet : réseau de transport, environ 165 caméras, équipements des forces de police et gendarmerie. L'année 2014 verra donc l'extension du système avec la 2^{ème} phase de déploiement. A ce jour, 4 communes

ont formalisé leur intention d'installer 25 caméras, mais on peut envisager une 2eme phase d'environ une centaine de caméras incluant notamment 15 caméras sur la Celle Saint-Cloud.

SYNTHESE DU BUDGET

Fonction 110	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Dépenses	324 680,00	1 717 720,00	2 042 400,00
Recettes	0,00	0,00	0,00
Solde	-324 680,00	-1 717 720,00	-2 042 400,00

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les **dépenses de fonctionnement** liées à la vidéoprotection s'élèvent à **324 680 €** et se répartissent comme suit :

- charges de personnel : néant
- autres dépenses : 324 680 €.

Pour 2014, les dépenses d'entretien et de maintenance du système et la location de fibres sont évaluées à :

- 75 000 € pour la maintenance des matériels installés,
- 75 000 € pour la maintenance sur le réseau de fibre optique,
- 55 000 € pour les prestations de nettoyage des matériels installés,
- 20 000 € pour prestations AMO suivi de la maintenance,
- 93 000 € pour la location des liaisons louées à EC78,
- 2 400 € pour la maintenance des liaisons louées à NC.

A cela, s'ajoute la formation des utilisateurs (3 280 €) et l'achat des DVD (1000 €) pour l'enregistrement des vidéos en cas de saisine par les autorités compétentes.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

La vidéoprotection ne reçoit pas de recette de fonctionnement.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les **dépenses d'investissement** de la vidéoprotection sont de **1 717 720 €** au BP 2014. Ce montant se répartit entre :

- Les études de faisabilité et d'exécution pour une nouvelle centaine de caméras sur les communes de VGP (y compris 15 caméras sur La Celle Saint-Cloud) : 72 000 €,
- les travaux et les prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage : 613 000 €,
- la participation complémentaire de VGP de 20 €/habitant pour les communes de Bougival et La Celle Saint-Cloud : 602 720 €,
- 400 000 € pour le droit d'usage irrévocable de la fibre optique (IRU) dans le cadre du marché de location de fibres noires,
- 30 000 € pour matériel de maintenance.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Aucune recette d'investissement n'a été inscrite au BP 2014. Des fonds de concours avec les communes seront à établir. Une subvention du FIPD sera sollicitée.

B. LA COMPETENCE FOURRIERE ANIMALE (fonction 12)

SYNTHESE DU BUDGET

Fonction 12	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Dépenses	62 000,00	0,00	62 000,00
Recettes	0,00	0,00	0,00
Solde	-62 000,00	0,00	-62 000,00

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les **dépenses de fonctionnement** consacrées à la compétence fourrière animale s'élèvent à **62 000 €** et se répartissent comme suit :

- charges de personnel mutualisé : 7 800 €,
- autres dépenses 54 200 €.

Les dépenses de fonctionnement se répartissent entre :

- 52 200 € pour le contrat avec la société qui gère la prise en charge des animaux errants (SACPA),
- 8 800 € pour le remboursement à la ville de Versailles des frais générés par la mise à disposition de personnel pour récupérer les animaux errants capturés par les services municipaux avant prise en charge par la SACPA (7 800 €) et les frais d'administration générale qui y sont associés (1 000 €),
- 1 200 € pour l'entretien des chiens en transit.

70 à 80 animaux errants sont récupérés chaque année. Le lieu de transit est situé sur un terrain appartenant à VGP sur la commune de Buc..

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Aucune recette n'est associée à cette compétence.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Aucun investissement n'est prévu pour cette compétence.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Aucune recette n'est associée à cette compétence.

C. LA COMPETENCE EQUIPEMENTS CULTURELS ET MANIFESTATIONS SPORTIVES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

1. ENSEIGNEMENT MUSICAL (fonction 311)

Missions générales

La direction de l'enseignement musical et de la culture a pour mission la coordination et la gestion des établissements d'enseignement artistique du territoire ainsi que la mise en œuvre d'actions de promotion et de diffusion d'événements culturels intercommunaux.

Les établissements d'enseignement artistique concernés sont :

- 5 établissements en régie (les écoles de musique de Buc et de Jouy-en-Josas, le conservatoire de musique de Rocquencourt, le conservatoire à rayonnement régional de Versailles et le conservatoire à rayonnement communal de Viroflay) ;
- 8 structures associatives (l'école de musique de Bailly et de Noisy-le-Roi, l'école de musique de Bièvres, la section musique de la Jeunesse arcisienne, l'école de musique de Fontenay-le-Fleury, l'Amicale laïque de Saint-Cyr-l'École et l'Association musicale de Toussus-Les Loges, l'école de musique de Bougival et le Carré des Arts de la Celle Saint-Cloud).

Trois événements culturels du territoire, bénéficiant déjà d'une portée intercommunale, ont été identifiés pour être développés et diffusés sur la communauté d'agglomération. Il s'agit du festival de la bande-dessinée de Buc (octobre), du festival du Mois Molière de Versailles (juin) et du festival Mémoire des Toiles de Bois d'Arcy (juillet).

Une aide ponctuelle peut aussi être apportée à certains événements émergents. Elle porte sur la diffusion de l'information au niveau intercommunal.

Principaux objectifs et axes de travail en 2014

Principaux objectifs :

- poursuivre la mise en œuvre du projet d'enseignement artistique intercommunal (2012-2014) adopté par le Conseil communautaire en avril 2012 ; ce projet comprend des actions transversales aux établissements, les projets d'établissement propres aux équipements de Buc, Jouy-en-Josas, Versailles et Viroflay et un volet concernant les écoles associatives ;
- mettre en œuvre les orientations retenues pour l'accompagnement des structures associatives, notamment au travers de l'application d'une charte et de critères de subvention ;
- réussir l'intégration des deux nouvelles écoles de musique associatives à l'occasion de l'élargissement du territoire communautaire ;
- poursuivre le projet culturel porté en matière d'événements artistiques intercommunaux et proposer des pistes de développement pour les années à venir.

Axes de travail :

- asseoir et poursuivre les convergences et développements mis en œuvre conformément au projet intercommunal (cadres de rémunération ; développements pédagogiques et organisationnels ; suivi pédagogique des élèves - logiciel de gestion ; plan de formation ; renouvellement des parcs instrumentaux...);
- poursuivre la mise en place de projets pédagogiques croisés, en veillant à impliquer davantage les écoles associatives (projets artistiques, 1^{ère} phase de la parthèque intercommunale) ;
- accompagner chaque établissement pour assurer la réalisation des objectifs définis dans son projet d'établissement, dans le respect des orientations culturelles et cadres budgétaires donnés ;
- accompagner les structures associatives, actuelles et entrantes, pour qu'elles puissent s'inscrire dans le cadre fixé par la charte et les critères de subventionnement ;
- poursuivre la mise en œuvre des projets de réhabilitation et d'aménagement des conservatoires de Versailles et de Viroflay ;
- présenter les dossiers de demande de renouvellement de classement au ministère de la Culture et de la Communication pour les conservatoires de Versailles et Viroflay ;
- favoriser les échanges et mutualisations avec les acteurs culturels des différentes communes ;
- mener un audit sur les programmations et équipements culturels du territoire dans le but d'identifier les synergies possibles et d'améliorer les communications développées aux échelles locale et intercommunale ;
- en lien avec les directions artistiques des festivals, les communes porteuses et les autres communes membres, poursuivre la réalisation de projets de promotion et de diffusion à l'échelle intercommunale des 3 événements identifiés ;
- préparer la poursuite et l'évolution de ce dispositif en concertation avec les différents acteurs culturels.

SYNTHESE DU BUDGET

Fonction 3110 à 3115	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Dépenses	8 878 000,00	913 950,00	9 791 950,00
Recettes	1 832 376,00	831 060,00	2 663 436,00
Solde	-7 045 624,00	-82 890,00	-7 128 514,00

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les **dépenses de fonctionnement** consacrées à l'enseignement musical s'élèvent à **8 878 000 €** et se répartissent comme suit :

- charges de personnel : 6 647 900 €
- autres dépenses : 2 230 100 €.

En application du projet intercommunal d'enseignement et des projets d'établissement adoptés en avril 2012, une seconde phase de développement a été mise en place lors de la rentrée 2013-2014. A ce titre et de manière exceptionnelle, les charges de personnel augmentent de 3 % par rapport au BP 2013. Ces 3% correspondent à l'estimation minimale du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) pour cette direction.

Les budgets gérés directement par les conservatoires et écoles de musique sont quasiment identiques à ceux de 2013 (+2 %).

Les subventions aux écoles de musique associatives sont prévues en hausse de 2,5 % par rapport à 2013. Ces 2,5 % correspondent à l'augmentation moyenne des charges de masse salariale des associations rattachées à la convention collective de l'animation.

Une provision de 100 000 € est inscrite au BP 2014 pour ajuster le montant des subventions attribuées aux nouvelles écoles de musique associatives (Bougival et La Celle Saint-Cloud). Les montants exacts n'étaient pas connus à la date de la rédaction de ce rapport.

L'augmentation des autres dépenses (+19,2%, soit + 26 014 €) s'explique notamment par une provision pour frais d'études (communication culturelle, partenariats entre les communes) et par l'augmentation des dépenses de réseaux (hausse du débit internet).

en euros	BP 2013	BP 2014 à 15	Variation en %	BP 2014 à 18	Variation en %
Charges de personnel : traitement et charges	6 357 337	6 548 000	3,0%	6 548 000	3,0%
Fonctionnement des conservatoires	122 569	125 004	2,0%	125 004	2,0%
Entretien des bâtiments	141 600	141 600	0,0%	141 600	0,0%
Enveloppe évènements culturels	100 000	100 000	0,0%	100 000	0,0%
Subventions de fonctionnement aux écoles de musique associatives (hors exceptionnelles)	607 093	622 270	2,5%	975 295	60,7%
Remboursement de charges aux communes (hors Versailles)	497 490	507 604	2,0%	584 738	17,5%
Autres subventions (APEC, compensation Le Chesnay, exceptionnels)	27 605	26 819	-2,8%	26 819	-2,8%
Autres (communication, formations, téléphonie, audit)	135 720	161 734	19,2%	161 734	19,2%
Sous-total	7 989 414	8 233 031	3,0%	8 663 190	8,4%
Provision pour subventions aux nouvelles écoles de musique	25 000		-100,0%	100 000	300,0%
Mutualisation Versailles (charges de personnel et FAG)	234 618	114 810	-51,1%	114 810	-51,1%
TOTAL GENERAL DE FONCTIONNEMENT	8 249 032	8 347 841	1,2%	8 878 000	7,6%

La baisse des dépenses de mutualisation de Versailles correspond à un transfert vers la fonction administration générale (020) des dépenses de mutualisation de la DRH, de la DSI, des Bâtiments évalués en CLETC pour le CRR de Versailles.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Le montant total des **recettes de fonctionnement** des conservatoires de Rocquencourt, Viroflay, Versailles et des écoles de Buc et Jouy-en-Josas est de **1 832 376 €**.

Elles se composent :

- des participations des usagers : 1 174 128 €. Les recettes des frais de scolarité ont été estimés sur une augmentation de 2 %. La révision et l'harmonisation de quelques tarifs ont été menées.
- de la subvention de la DRAC pour le CRR de Versailles : 214 989 € (soit une baisse de plus de 31 % depuis 2011),

- de la subvention du Conseil Général : 418 896 €,
- de la location des instruments de musique : 7 881 € ou de salles : 6 905 €
- du don du Rotary Club au profit du CRR et pour l'achat d'instruments : 1 500 €,
- d'autres recettes (remboursement de charges du Lycée La Bruyère pour les Aménagement d'Horaires au CRR et subvention de la Société des Editeurs et Auteurs de Musique) : 8 077 €.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le montant des **dépenses d'investissement** se montent à **913 950 €** et se composent :

- de l'achat des instruments de musique : 166 500 € (dont 75 000 € dédiés au plan de renouvellement pluriannuel),
- de subventions aux écoles associatives intercommunales pour l'acquisition d'instruments de musique : 13 500 €,
- de l'achat de mobilier : 13 500 €,
- de matériel informatique : 63 950 €, en augmentation par rapport à 2013 pour financer le paiement en ligne et la mise à jour des licences bureautique,
- du remboursement de cautions liés au prêt des instruments : 9 500 €,
- du démarrage de la construction du pôle danse à Lully-Vauban : 600 000 €,
- des travaux de gros entretien dans les conservatoires : 47 000 €.

Nature	Antenne	Type	BP 2013 en €	BP 2014 en €
2188	INSTRUMENT	Instruments de musique	180 950	166 500
20421	INSTRUMENT	Subventions aux écoles associatives pour l'achat d'instruments	5 000	13 500
2184	MOBILIER	Mobilier	13 500	13 500
205 / 2183	INFO	Matériel informatique	15 600	63 950
165	CAUTION	Cautions remboursées	9 500	9 500
2313/21318	TVXCONS	Travaux de gros entretien dans les conservatoires	107 000	47 000
2313	POLCRC	Travaux Conservatoire Viroflay		150 000
458109	POLDANSE	Travaux Pôle danse à Lully-Vauban	200 000	450 000
458108	POLTHEATR	Travaux Pôle Théâtre	190 000	
2031	POLMUSIQ	Etudes Pôle musique	160 000	
		Total investissement	881 550	913 950

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les **recettes d'investissement** se chiffrent à **831 060 €** et se répartissent entre :

- la subvention notifiée par la Région Ile-de-France pour la construction du pôle danse à Lully Vauban : 821 560 €,
- l'encaissement des cautions lors du prêt des instruments de musique : 9 500 €.

Il est cependant à noter qu'en 2013 le Conseil Général a annulé le programme d'aide à l'achat des instruments de musique qui avait été programmé ; les recettes attendues étaient de 12 050 €. Pour 2014, aucun arbitrage n'a encore été rendu. Aucune subvention n'a donc été inscrite.

2. MANIFESTATIONS SPORTIVES (fonction 415)

SYNTHESE DU BUDGET

Fonction 415	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Dépenses	6 000,00	0,00	6 000,00
Recettes	0,00	0,00	0,00
Solde	-6 000,00	0,00	-6 000,00

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les **dépenses de fonctionnement** consacrées aux sports sont de **6 000 €**.

Elles se traduisent par le soutien d'évènements sportifs. Cette enveloppe financière est gérée par le service communication.

Aucune autre inscription n'est prévue au BP 2014 pour cette compétence.

D. LA COMPETENCE CREATION D'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE (fonction 524)

SYNTHESE DU BUDGET

Fonction 524	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Dépenses	74 670,00	877 800,00	952 470,00
Recettes	0,00	0,00	0,00
Solde	-74 670,00	-877 800,00	-952 470,00

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les **dépenses de fonctionnement** 2014 consacrées à cette compétence sont de **74 670 €** et se répartissent comme suit :

- charges de personnel : 21 450 €,
- autres dépenses : 53 220 €.

Les dépenses de personnel correspondent à la mutualisation de la direction des services techniques de Jouy-en-Josas pour le suivi des travaux de l'aire d'accueil des gens du voyage.

Les autres dépenses se composent de la gestion de l'aire d'accueil par un prestataire dans le cadre d'une procédure de marché public (50 000 €) et du remboursement des frais d'administration générale à la ville de Jouy-en-Josas dans le cadre de la mutualisation. La location du terrain n'est pas inscrite au budget, le montant étant encore en cours de négociation entre les deux collectivités.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Aucune recette de fonctionnement n'est inscrite pour cette compétence.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les **dépenses d'investissement** inscrites au BP 2014 se montent à **877 800 €**.

En 2014, il convient d'inscrire au BP 2014 : 760 000 € de crédits pour compléter les 800 000 € votés initialement en 2012 et reportés.

- le remboursement des prestations effectuées par Jouy : 87 800 € sous forme d'un fonds de concours d'investissement (muret de soutènement, sondages, renforcement des réseaux, étude de faisabilité),
- les travaux : 1 438 000 € et les dépenses annexes : 62 200 € (SPS, MOE, étude géotechnique, raccordement, frais d'annonce).

Il est prévu une étude de faisabilité pour une 2^{nde} aire d'accueil (30 000 €)

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Aucune recette d'investissement n'est inscrite pour cette compétence.

E. LA COMPETENCE EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT (fonction 70)

La compétence obligatoire « équilibre social de l'habitat » comprend :

- Le Programme Local de l'Habitat (PLH),
- La politique du logement d'intérêt communautaire,
- Les actions et aides financières en faveur du logement social,
- Les réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire,
- Les actions en faveur du logement des personnes défavorisées,
- L'amélioration du parc immobilier bâti.

SYNTHESE DU BUDGET

Fonction 70	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Dépenses	133 650,00	1 015 000,00	1 148 650,00
Recettes	450 002,00	0,00	450 002,00
Solde	316 352,00	-1 015 000,00	-698 648,00

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les **dépenses de fonctionnement** 2014 consacrées à cette compétence sont de **133 650 €** et se répartissent comme suit :

- charges de personnel : 45 000 €,
- autres dépenses : 88 650 €.

Les autres dépenses se composent :

- ⇒ Etudes : 30 000 €.

Aucune révision du PLH n'est envisagée, mais des études seront lancées en fonction des problématiques posées par les deux PLH en cours : logements spécifiques (définition et localisation des besoins en matière de publics spécifiques), opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH...), peuplement du parc social.

- ⇒ Observatoire de l'habitat

La loi impose dans le cadre du suivi du Programme Local de l'Habitat, la mise en place d'un outil de suivi et d'observation. L'intercommunalité a créée en 2008 son observatoire de l'habitat.

Il a été décidé en 2013 que les fiches seraient transmises uniquement par voie informatique. Aucun budget de communication n'est à prévoir. L'acquisition de données est portée par le Pôle d'ingénierie territoriale.

⇒ Subvention aux associations

Les élus communautaires ont décidé de subventionner les ADIL 78 et 91 (association d'information sur le logement).

Chaque année nous versons à :

- L'ADIL 91 : 300 € (cotisation pour la commune de Bièvres),
- L'ADIL 78 :
 - 2 100 € de cotisation,
 - Ainsi qu'une subvention correspondant à 0.21 €/habitant : 53 000 € sur la base de 248 000 habitants (avec la Celle Saint-Cloud, Bougival et le Chesnay).

⇒ Divers :

Les dépenses diverses se composent des frais de missions : 250 €, des frais d'annonce des marchés publics : 1000 € et de dépenses de communication : 2 000 € pour promouvoir le programme « Habiter mieux ».

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les **recettes de fonctionnement** pour 2014 sont estimées à **450 000 €**. Ces recettes correspondent aux versements effectifs :

⇒ du Fonds d'Aménagement Urbain (FAU)

Nous avons sollicité entre 2006 et 2012 le FAU. Ce fonds rembourse VGP d'une partie des sommes investies pour la création de logements sociaux.

Le versement du FAU ne se fait que sur titre de paiement (décalage important entre l'attribution et le versement). Au titre des années antérieures, VGP devrait pouvoir bénéficier du versement de ces subventions pour un montant de 450 000 €.

Cette recette est inscrite au BP 2014.

⇒ de la subvention départementale au titre du Contrat Départemental d'Offre Résidentielle (CEDOR) :

Versailles Grand Parc a contracté un CDOR intercommunal (2007-2012) avec le Conseil Général des Yvelines. Ce contrat, s'il est entièrement respecté, permet à VGP de jouir d'un fond intercommunal de 6 058 000 €. VGP a déjà reçu 3 029 000 €, investis dans l'aide forfaitaire PLAI/PLUS. L'atteinte de 50% des objectifs fixés permet de consolider les 3 029 000 € déjà perçus. Le CDOR prend fin au 31/12/2013. A sa clôture, VGP ayant rempli plus de 50% de ses objectifs, elle pourra solliciter une enveloppe complémentaire en fonction du nombre de logements construits.

Cette recette n'est pas inscrite au BP 2014 et le sera dans une prochaine DM une fois connu son montant.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

➤ Les **dépenses d'investissement** inscrites au BP 2014 sont de **1 015 000 €** et se composent :

- des subventions accordées aux bailleurs sociaux pour la création et la réhabilitation de logements sociaux (950 000 €)

- des subventions accordées aux propriétaires privés pour l'amélioration énergétique de leur logement (65 000 €)

➤ Les subventions aux bailleurs sociaux

⇒ La subvention pour surcharge foncière :

Cette subvention permet de compenser le coût du foncier dans le financement de la création de logements sociaux (entre 2 500 € et 15 000 € par logement selon les caractéristiques de l'opération). Le versement s'effectue de la façon suivante : 80% à l'ouverture de chantier, 20% à l'achèvement des travaux.

L'enveloppe à inscrire en 2014 correspond aux subventions attribuées en 2011 et 2012 et devant faire l'objet d'une ouverture ou d'un achèvement de chantiers en 2014 : 1 328 067 €. Il est inscrit 900 000€ au BP 2014. Un complément sera proposé au BS 2014.

⇒ La subvention PLAI/PLUS :

Cette subvention permet de financer la création de logements sociaux de type PLAI/PLUS. Cette participation est intégralement financée par le CDOR (subvention CG). Aucune dépense n'est inscrite au BP 2014 au vu des Déclarations d'Ouverture de Chantiers (DOC).

⇒ La subvention réhabilitation :

L'intercommunalité souhaite attribuer une subvention exceptionnelle pour la réhabilitation du parc social. Aucune dépense n'est inscrite au BP 2014. Cette action est financée par le report du million d'euros voté au BP 2012.

➤ La subvention Habiter Mieux :

Le programme national Habiter Mieux a pour objectif d'améliorer le repérage de situations de précarité énergétique et d'apporter son soutien financier aux projets de réhabilitation des particuliers. Ce programme est décliné dans chaque département et sera soutenu par Versailles Grand Parc en 2014.

Les ménages éligibles pourront ainsi bénéficier d'une enveloppe complémentaire de 500 € de la part de VGP, pour entreprendre les travaux d'amélioration de leur logement. Le nombre de bénéficiaires pour 2014 est estimé à 130 ménages, soit une dépense de 65 000 €.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Aucune recette d'investissement n'est inscrite pour cette compétence.

F. LA COMPETENCE ENVIRONNEMENT (fonction 812)

SYNTHESE DU BUDGET

Fonction 812	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Dépenses	24 953 000,00	2 652 550,00	27 605 550,00
Recettes	28 689 000,00	0,00	28 689 000,00
Solde	3 736 000,00	-2 652 550,00	1 083 450,00

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les **dépenses de fonctionnement** 2014 sont de **24 953 000 €** et se répartissent comme suit :

- charges de personnel directes et mutualisés : 1 045 950 €,
- autres dépenses : 23 907 050 €.

Les charges de personnel comprennent la mutualisation des agents du Chesnay en charge de la déchèterie. Cette dépense est estimée à 100 000 €.

En 2014, les efforts porteront sur la mise en place de nouveaux services :

- Intégration des nouvelles communes,
- ouverture d'une seconde déchèterie,
- installation et maintenance des points d'apports volontaires (PAV),

L'analyse des dépenses, hors charges de personnel, de ce secteur est la suivante :

- ✓ Pré-collecte : 617 000 €,
- ✓ Collecte : 13 528 000 €,
- ✓ Déchèterie : 582 500 €,
- ✓ Valorisation : 1 798 000 €,
- ✓ Elimination : 7 171 000 €,
- ✓ Communication/Sensibilisation : 151 000 €,
- ✓ Autres dépenses : 59 550 €.

⇒ **Secteur Pré collecte : 617 000 € (dont 138 000 € liés aux nouvelles communes) :**

Les postes de dépenses comprennent en particulier :

- ✓ Le lavage des points d'apport volontaire (PAV) pour 88 700 € (dont 8 000 € pour les nouvelles communes) ;
- ✓ Lavage des bacs pour 18 000 € ;
- ✓ La maintenance et le suivi du parc de bacs 25 000 € (dont 6 000 € pour les nouvelles communes) ;
- ✓ La maintenance des PAV pour 243 970 € ;
- ✓ L'achat des sacs d'ordures ménagères sur Versailles 204 331 € (dont 123 846 € pour les nouvelles communes) ;
- ✓ La distribution des sacs : 25 000 € ;
- ✓ Enquête sur les dotations de bacs : 10 000 €.

⇒ **Secteur Collecte : 13 523 500 € (dont 2 830 000 € liés aux nouvelles communes) :**

Les dépenses inscrites sous cette rubrique concernent :

- ✓ La collecte en apports volontaires, pour 695 743 € (dont 55 000 € pour les futures communes) ;
- ✓ La collecte en porte à porte pour 12 042 667 € (dont 2 613 859 € pour les futures communes) ;
- ✓ La collecte des déchets toxiques : 159 400 € (dont 29 018 € pour les futures communes) ;
- ✓ La collecte des DEE : 276 797 € (dont 60 000 € pour les futures communes) ;
- ✓ Les apports des villes (gravats, déchets végétaux) : 303 393 € (dont 57 080 € pour les futures communes) ;
- ✓ La collecte des dépôts sauvages : 45 000 € (dont 15 000 € pour les futures communes) ;

⇒ **Secteur Déchèterie : 586 500 € (dont 80 000 € liés aux nouvelles communes)**

- ✓ Exploitation de la déchèterie de Bois d'Arcy : 300 000 €
- ✓ Exploitation de la déchèterie du Chesnay (hors masse salariale): 80 000 €
- ✓ Frais d'administration générale du Chesnay : 15 000 € (non arrêté)
- ✓ Exploitation de l'écopoint de Bièvres : 126 500 € ;
- ✓ Locations : 10 500 € ;
- ✓ Taxes foncières : 25 000 € ;
- ✓ Convention VGP/Déchèterie de Magny les Hameaux : 30 000 €.

⇒ **Secteur Valorisation : 1 798 000 € (dont 538 000 € liés aux nouvelles communes)**

- ✓ Le compostage des déchets végétaux : 308 306 € (dont 93 981 € pour les futures communes) ;
- ✓ Le traitement du tri sélectif : 1 412 000 € (dont 432 000 € pour les futures communes) ;
- ✓ Les déchets de soins à risque infectieux : 15 000 € ;
- ✓ Le transfert du verre : 61 694 € ;
- ✓ Les caractérisations des déchets recyclables : 1 000 €.

⇒ **Secteur Elimination : 7 171 000 € (dont 1 931 000 € liés aux nouvelles communes)**

- ✓ Elimination des ordures ménagères : 5 396 900 € (dont 1 323 600 € pour les futures communes) ;
- ✓ Elimination des encombrants : 716 100 € (dont 165 510 € pour les futures communes) ;
- ✓ Part population (Syctom et Sitru) : 1 058 000 € (dont 441 528 € pour les futures communes).

⇒ **Communication et sensibilisation : 151 000 €**

Il s'agit notamment, des réunions d'information sur les composteurs (40 000 €), des visites avec les scolaires des centres de tri (10 000 €), des dépenses de communication pour la réalisation des guides et autres supports (97 000 €) et de diverses dépenses (4 000 €).

⇒ **Autres dépenses : 89 550 €**

Il s'agit des dépenses de formation des agents de la direction de l'Environnement (4 600 €), d'une provision pour l'annulation de titres émis sur les exercices antérieurs (10 000 €), du remboursement des frais d'administration générale à la ville de Versailles dans le cadre de la mutualisation de la perception de la redevance spéciale sur les halles et marchés.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les **recettes de fonctionnement** s'élèvent à **28 689 000 €** et se composent de :

- ✓ la TEOM pour 24 163 000 € (dont 5 543 000 € provenant des nouvelles communes).

La TEOM est estimée à ce montant, en prenant une revalorisation des bases de 2 % (physique et forfaitaire) et un lissage sur 2 ans des taux de Bougival et de La Celle Saint-Cloud et sur 10 ans pour le taux du Chesnay. Le taux de VGP restera à 5,39 % en 2014, sans changement depuis 2010.

En euros	TEOM BP 2013	TEOM notifié 2013	Produit estimé TEOM 2014	Variation 2014 / Notifié 2013	Dont variation des bases +2%	Dont variation des taux : lissage
VGP 14 communes	18 000 000	18 057 797	18 374 121	316 324	361 156	-44 832
Châteaufort	220 000	241 435	246 264	4 829	4 829	
Bougival		832 726	864 898	32 172	16 655	15 518
La Celle St- Cloud		1 847 300	1 937 818	90 518	36 946	53 572
Le Chesnay		2 589 588	2 740 432	150 844	51 792	99 052
TOTAL	18 220 000	23 568 846	24 163 533	594 687	471 377	123 310

- ✓ la redevance spéciale pour 1 916 000 € (dont 50 000 € provenant des nouvelles communes). Le tarif de la redevance spéciale est inchangé.
- ✓ La location du terrain de Buc à la société Nicollin : 16 000 €,
- ✓ les autres recettes 2 594 000 € (dont 694 000 € liés aux nouvelles communes) concernent :
 - les versements par le SIDOMPE, la reprise de matériaux, les soutiens Eco-Emballage, Eco-Folio,
 - le reversement du SYCTOM, le soutien à l'éloignement du centre de tri pour les ordures ménagères,
 - le versement pour la collecte des déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E).

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement se montent à **2 624 500 €** et se composent :

- ✓ des bacs : 900 000 € (dont 300 000 € pour les futures communes, avec entre autres le projet de les équiper de bacs pour les déchets végétaux) ;
- ✓ des composteurs : 20 000 € ;
- ✓ des points d'apports volontaires : 700 000 € ;
- ✓ de la réalisation d'une seconde déchèterie : 1 000 000 € ;
- ✓ de l'étude de maîtrise d'œuvre préalable aux travaux : 2 000 € ;
- ✓ des annonces : 2 500 €,
- ✓ des moyens informatiques utilisés par le service environnement : 28 050 €.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Aucune recette d'investissement n'est inscrite au BP 2014.

BUDGET PREVISIONNEL CONSACRE AUX ORDURES MENAGERES EN 2014 (Fonction 812)

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2013	BP 2014 à 15	BP 2014 à 18	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2013	BP 2014 à 15	BP 2014 à 18
Coûts directs	18 159 073	18 359 050	23 907 050	TEOM	18 220 000	18 620 385	24 163 000
<i>Précollecte</i>	323 250	479 000	617 000				
<i>Collecte</i>	10 282 000	10 693 500	13 523 500	Redevance spéciale	1 850 000	1 866 000	1 916 000
<i>Déchèteries</i>	809 000	491 500	586 500				
<i>Valorisation</i>	860 050	1 260 000	1 798 000				
<i>Elimination</i>	5 625 000	5 240 000	7 171 000				
<i>Sensibilisations (compostage, écoles)</i>	88 000	54 000	54 000				
<i>Divers coûts gérés par serv. environnement</i>	65 600	32 246	32 246				
<i>Budget service communication</i>	79 000	81 000	97 000				
<i>Coûts gérées par d'autres services</i>	27 173	27 804	27 804	Recettes de valorisation	1 620 000	1 900 000	2 594 000
Charges de personnel	734 117	828 950	1 045 950	Location du terrain de Buc	16 000	16 000	16 000
<i>Service environnement</i>	725 317	740 000	857 000				
<i>Mutualisation MO déchèterie</i>		64 800	64 800				
<i>Mutualisation PAV</i>		14 950	14 950				
<i>Mutualisation Le Chesnay</i>			100 000				
<i>Mutualisation perception redevance spéciale commerçants marchés</i>	8 800	9 200	9 200	Exceptionnelles : pénalités de marché	4 273		
Sous-total dépenses de fonctionnement directes	18 893 190	19 188 000	24 953 000	Sous-total recettes de fonctionnement	21 710 273	22 402 385	28 689 000
<i>Frais de structure (7%)</i>	1 449 587	1 343 160	1 746 710				
Total dépenses de fonctionnement	20 342 777	20 531 160	26 699 710	Total recettes fonctionnement	21 710 273	22 402 385	28 689 000
AUTOFINANCEMENT	1 367 496	1 871 225	1 989 290				
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2013	BP 2014 à 15	BP 2014 à 18	RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2013	BP 2014 à 15	BP 2014 à 18
Bacs et composteurs	625 000	620 000	920 000	Autofinancement	1 367 496	1 871 225	1 989 290
Points apports volontaires	474 000	700 000	700 000				
Déchèterie	936 000	1 000 000	1 000 000				
Divers (matériels, informatique)	38 800	32 550	32 550				
Total dépenses d'investissement	2 073 800	2 352 550	2 652 550	Total recettes d'investissement	1 367 496	1 871 225	1 989 290
Complément financé par le budget général de VGP					706 304	-481 325	-663 260

G. LA COMPETENCE AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE

1. L'AMENAGEMENT (fonction 824)

La communauté d'agglomération exerce en lieu et place des communes membres la compétence en matière d'aménagement de l'espace communautaire.

A ce jour, Versailles Grand Parc développe les objectifs suivants dans le cadre de sa compétence Aménagement de l'espace communautaire :

- Valorisation des espaces naturels et protégés du territoire : les sites classés de la Plaine de Versailles et de la Vallée de la Bièvre,
- Requalification et mise en valeur de l'allée royale de Villepreux,
- Coordination des communes sur les grands dossiers d'infrastructure et/ou d'aménagement auprès des partenaires institutionnels : l'Etat, du conseil Régional, des conseils généraux, du STIF, des territoires voisins (OIN, SDRIF...).

En 2014, l'accent sera mis sur :

- la poursuite des études sur l'allée royale de Villepreux. Cette opération a pour objectif de reconstituer l'allée historique jusqu'à l'A12, par des cheminements de modes doux. Les actions prendront la forme d'une :
 - mission de maîtrise d'œuvre,
 - négociation foncière/acquisition de terrains nécessaires au développement du projet.
- la poursuite des marchés subséquents de l'accord cadre portant sur la mission de conseil et d'études paysagères du site classé de la Plaine de Versailles visant à valoriser les espaces protégés.
- La réalisation d'une étude sur la valorisation du Moulin de Vauboyen situé dans le site classé de la vallée de la Bièvre.
- La poursuite de l'étude portant sur les filières courtes alimentaires de proximité dans le cadre du Grand Projet 3

SYNTHESE DU BUDGET

Fonction 824	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Dépenses	604 030,00	0,00	604 030,00
Recettes	45 368,00	0,00	45 368,00
Solde	-558 662,00	0,00	-558 662,00

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les **dépenses de fonctionnement** 2014 sont de **604 030 €** et se répartissent comme suit :

- charges de personnel directes : 233 000 €,
- autres dépenses : 371 000 €.

Les autres dépenses se composent :

- ⇒ Mission de paysagiste conseils et études sur la Plaine de Versailles : 126 202 €
- Poursuite de la mission sur l'intégration paysagère sur la zone de COFIROUTE
18 612 € à régler sur 2014,
- Finalisation du marché subséquent relatif à l'étude paysagère de Rennemoulin :
21 254 € sur 2014,
- Lancement de l'étude paysagère portant sur les franges urbaines de Fontenay-le-Fleury : 86 336 €.

⇒ Réalisation d'un inventaire faunistique et floristique sur le site de la Faisanderie des Molineaux (recommandé par l'Agence des Espaces Verts), en lien avec la charte de la Biodiversité. (20 000 €)

⇒ Etude d'opportunité et de faisabilité du moulin de Vauboyen (59 800 €)

Une étude d'opportunité et de faisabilité sera lancée sur le moulin de Vauboyen. L'objectif est de définir le positionnement de ce site au regard des dynamiques locales existantes et des projets en cours. L'étude devra permettre de définir les aménagements nécessaires à mettre en œuvre pour valoriser ce lieu à vocation touristique.

⇒ Etude sur les filières courtes alimentaires de proximité (18 000 €)

Cette étude a commencé en 2013, elle doit permettre à court terme, la mise en œuvre d'actions, visant à développer les filières agricoles de proximité (production, transformation et distribution locales). Elle est inscrite dans le Grand Projet 3 et elle participe à la dynamique du territoire régional.

⇒ Etude de faisabilité et d'assistance à la création d'une entreprise publique locale :

Au travers de la réflexion sur la création d'une entreprise publique locale, cette étude vise à assister la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc dans l'organisation de sa compétence aménagement autour de projets structurants. Le titulaire pourra être amené dans une tranche conditionnelle à assister la Maîtrise d'ouvrage dans la création de la structure retenue.

Montant 2013 : 29 900 € TTC (Phase 1)

Montant 2014 : 21 528 € TTC (Phase 2)

⇒ Financement des études menées par l'EPPS (80 000 €)

Participation de VGP estimée à 60 000 € pour l'assistance à la rédaction du contrat de développement territorial (CDT) et l'évaluation environnementale,

Participation de VGP à l'étude de réutilisation de la voie ferrée militaire sur Satory : estimée à 20 000 €

⇒ Cotisation APPVPA (Association patrimoniale de protection de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets)

L'APPVPA est une association dont l'objectif vise à préserver et valoriser l'espace de la plaine de Versailles. Dans le cadre de sa politique en la matière, VGP s'inscrit dans une

démarche volontariste de soutien d'une structure existante, dont l'action est reconnue. Cette cotisation, de l'ordre de 2 000 €, permettra de contribuer au fonctionnement de cette association qui prend notamment en charge la réalisation d'étude territoriale et qui mène une action en faveur de l'agriculture et des espaces naturels.

Montant : 2 000 €

⇒ Cotisation Terre et cité (association patrimoniale du Plateau de Saclay)

Terre et Cité est également une association visant à promouvoir et à valoriser l'espace agricole du plateau de Saclay. Dans le cadre de ses compétences, VGP soutient les actions de Terre et Cité en adhérant à l'association.

Montant : 300 €

⇒ Provision pour subventions à des associations dans le cadre de l'élaboration des dossiers de candidature LEADER : 30 000 € (APPVPA et Terre et Cité)

⇒ Frais d'annonces

Montant : 2 000 €

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les **recettes de fonctionnement** de l'aménagement sont de **45 368 €** et sont liées à :

⇒ l'étude sur les filières courtes alimentaires de proximité est cofinancée par :

- la Région Ile-de-France : 27 500 €,
- la Communauté d'agglomération Europ'Essonne : 5 956 €,
- la Communauté d'agglomération Plateau de Saclay : 5 956 €,
- la Communauté d'agglomération Saint-Quentin-en-Yvelines : 5 956 €.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Aucune dépense d'investissement n'est inscrite au BP 2014.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Aucune recette d'investissement n'est inscrite au BP 2014.

2. LE POLE D'INGENIERIE TERRITORIALE (fonction 8241)

Présentation générale du Pôle

Le Pôle d'Ingénierie Territoriale a en charge 3 grandes missions :

- fournir à Versailles Grand Parc (VGP) et à ses communes membres les éléments permettant de fonder des stratégies urbaines en lien avec les compétences exercées par chacun ;
- réaliser les diagnostics et les études préalables permettant à VGP et à ses communes membres d'étudier la faisabilité de leurs projets et d'en déterminer les conditions et modalités de réalisation ;
- réaliser les études nécessaires à l'élaboration par VGP et par ses communes membres des documents de planification territoriale.

Le Pôle a donc en charge le développement de la connaissance du territoire (collecte de données, pilotage et acquisition des données géographiques et statistiques...), la réalisation de diagnostics et d'études permettant d'étudier la faisabilité de leurs projets, l'accompagnement des services, ainsi que les études nécessaires à l'élaboration de documents de planification territoriale.

Le service assure de manière transversale un certain nombre de missions et prestations pour les services de la Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc, de la ville de Versailles et de son CCAS selon la convention de services partagés.

Etant donnée sa place dans le Système d'information de la collectivité, le Pôle s'inscrit dans la démarche de modernisation de la fonction publique territoriale.

Le Pôle d'Ingénierie territorial est sous la responsabilité du Directeur Général Adjoint de la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc.

Les 5 agents sont actuellement installés au siège de la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc.

SYNTHESE DU BUDGET

Fonction 8241	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Dépenses	318 970,00	119 100,00	438 070,00
Recettes	77 372,00	0,00	77 372,00
Solde	-241 598,00	-119 100,00	-360 698,00

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les **dépenses de fonctionnement** du Pôle d'Ingénierie Territoriale se montent à **318 970 €** et se répartissent comme suit :

- Charges de personnel : 250 000 €,
- Autres dépenses : 68 970 €.

Les autres dépenses se composent de dépenses récurrentes de frais de maintenance (6 800 €), d'achats de données (12 600 €), de la gestion des Déclarations de Travaux (DT-DICT : 15 000 €), d'une provision pour la réalisation d'études en externe ou pour recourir à des prestations statistiques ou cartographiques (20 000 €), des dépenses de formation du service (2 520 €).

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les **recettes de fonctionnement** prévues se montent à **77 372 €** et correspondent aux missions effectuées pour le compte de la ville de Versailles refacturées dans le cadre de la convention de mutualisation. Cette somme comprend la part de masse salariale et les frais d'administration générale associés.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les **dépenses d'investissement** du Pôle d'Ingénierie Territoriale se montent à **119 100 €**.

Cette somme comprend :

- les acquisitions de données gérées directement par le Pôle (11 100 €) : données d'élévation du sol, données foncières, données institutionnelles,
- l'acquisition d'une licence entreprise (108 000 € / an pendant 4 ans) gérée par la Direction des Services Informatiques afin d'économiser sur les frais de fonctionnement.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Aucune recette d'investissement n'est prévue.

3. LES DEPLACEMENTS (Fonction 815)

Dans le cadre de sa compétence d'aménagement de l'espace communautaire, Versailles Grand Parc organise les transports en commun.

Les actions à engager par VGP en 2014 sont :

1. Contribuer au bon fonctionnement des réseaux de transport collectif : suivi des réseaux et développement/restructuration d'offre

Le Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF) est l'autorité organisatrice des transports en Ile-de-France qui définit les conditions générales d'exploitation, crée les titres de transport et fixe les tarifs des transports publics de voyageurs. Il définit également l'offre de transport et le niveau de qualité des services dans le cadre de contrats signés avec les transporteurs.

Le décret n°59-157 du 7/01/1959 offre la possibilité aux collectivités d'intervenir aux côtés du STIF dans la définition de l'offre de transport : « *Le Syndicat des transports d'Ile-de-France peut subordonner le maintien ou la création de dessertes déficitaires, sur la demande des collectivités territoriales ou de leurs groupements, au versement au transporteur de subventions par ces collectivités. Les versements font l'objet de conventions communiquées au Syndicat* » - Art 9 - Décret n°59-157 du 7/01/1959

Versailles Grand Parc participe au financement des lignes de bus déficitaires via le versement de subventions aux transporteurs. Ces subventions sont définies dans le cadre du contrat d'exploitation de type II et de la convention partenariale tripartite.

Versailles Grand Parc verse également des subventions à des collectivités lorsque les lignes de bus concernées appartiennent à un autre bassin de vie. C'est le cas pour les lignes 495 Transdev où une subvention est reversée à la CAPS et 415 SQYBUS pour laquelle une subvention est reversée à la CASQY.

La convention partenariale tripartite CT2 entre les transporteurs, le STIF, Versailles Grand Parc et le Chesnay permet aux collectivités de s'impliquer dans le suivi du contrat d'exploitation des lignes de transport public définies dans le contrat d'exploitation CT2. VGP est associé au fonctionnement des réseaux de transport et aux projets d'évolution/restructuration d'offre.

2. Suivi et mise en œuvre du Plan Local de Déplacements (PLD)

Mise en place d'un comité de pilotage avec les élus de l'ancien SMBDRV afin de suivre la mise en place des actions.

3. Réalisation d'études, à programmer en 2014

- Etude Réseau viaire St Cyr l'Ecole
- Diagnostic des réseaux
- Plan de Déplacement Inter-Entreprises (PDIE) en collaboration avec la direction du Développement économique

SYNTHESE DU BUDGET

Fonction 815	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Dépenses	3 003 150,00	75 000,00	3 078 150,00
Recettes	0,00	0,00	0,00
Solde	-3 003 150,00	-75 000,00	-3 078 150,00

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les **dépenses de fonctionnement** des déplacements se montent à **3 003 150 €** et se répartissent comme suit :

- Charges de personnel : 147 150 €,
- Autres dépenses : 2 856 000 €.

Les autres dépenses se composent :

- du bon fonctionnement des réseaux de transport collectif : 1 700 000 €.

Ce montant comprend les subventions versées pour le financement des lignes de bus dans le cadre du contrat de type 2, ainsi que les subventions reversées à la CAPS et à la CASQY pour le financement des lignes de bus 15 TRANDEV et 415 SQYBUS :

- o CASQY : 90 000€ pour la ligne 415 (déficit 2014),
- o CAPS : 90 000€ pour la ligne 15 (déficit 2013).
- du bon fonctionnement des réseaux de transport des nouvelles communes : 500 000 € (Le Chesnay : 78 000 €, La Celle Saint-Cloud : 420 000 €)
- du développement de l'offre de transport : 400 000 €

En 2014, les projets programmés :

- o Desserte de Bailly / Noisy-le-Roi : Renfort ligne 17/77 : 190 000 €,
- o Restructuration ligne Stavo 4401,
- o Desserte Saint-Cyr le week-end,
- o Renfort ligne R Phébus le week-end,
- o Navette des Loges-en-Josas,
- o Ligne de nuit Vallée de la Bièvre.

Nota : ces montants ont été calculés sur la base d'un taux de TVA de 7% sur les transports et ne prend pas en compte un éventuel relèvement à 10%.

- de réalisation d'études : 58 000 € :
- Etude Réseau viaire St Cyr l'Ecole (28 000 €), étude GP3, enquête O/D sur le réseau de bus dans le cadre du diagnostic: 30 000€,
- Location ponctuelle de véhicule pour évènements divers : 5 000 €,
- Frais de déplacement : 1 000 €,
- Frais d'annonce marchés publics : 2 000 €.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Aucune recette de fonctionnement n'est inscrite au BP 2014.

Pour mémoire, une subvention auprès du CG78 est en cours de discussion pour le fonctionnement des lignes nouvellement créées en septembre 2012 (GHP et Nuit3).

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les **dépenses d'investissement** des déplacements se montent à **75 000 €** et se composent :

- d'un fonds de concours pour l'aménagement de l'arrêt de bus de Toussus-le-Noble : 40 000 €,
- d'une provision pour d'autres fonds de concours éventuels : 35 000 €.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Aucune recette d'investissement n'est inscrite au BP 2014.

4. LES CIRCULATIONS DOUCES (Fonction 8221)

Dans le cadre de sa compétence optionnelle « *Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire* », VGP encourage l'usage des modes doux au travers de 3 actions :

1) Réalisation des projets hors zones urbaines sous MOA de VGP :

- Etude préalable validée en 2013,
- Lancement des études de maîtrise d'œuvre de la première tranche de réalisation du plan vélo.

2) Réalisation de l'allée des Mortemets :

- Achèvement des travaux et réception début 2014,

3) Subvention pour les projets en zones urbaines :

- Subventions aux communes dans le cadre du plan vélo.

SYNTHESE DU BUDGET

Fonction 8221	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Dépenses	124 090,00	885 000,00	1 009 090,00
Recettes	0,00	535 000,00	535 000,00
Solde	-124 090,00	-350 000,00	-474 090,00

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les **dépenses de fonctionnement** des circulations douces se montent à **124 090 €** et se répartissent comme suit :

- Charges de personnel : 63 000 €,
- Autres dépenses : 61 090 €.

Les autres dépenses se composent :

- des animations organisées lors de la journée déambulation à l'occasion de la manifestation Solar Decathlon (50 000 €),
- des dépenses de communication pour promouvoir cet évènement (8 000 €),
- des frais d'annonces pour les marchés publics (2 790 €),
- des dépenses de téléphonie (300 €).

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Aucune recette de fonctionnement n'est inscrite au BP 2014.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les **dépenses d'investissement** des circulations douces sont de **885 000 €**.

Les dépenses comprennent :

- le prolongement de l'allée des Mortemets : 350 000 €,
- des projets hors zone urbaine sous MOA de VGP : 535 000 € (études et travaux).

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les **recettes d'investissement** des circulations douces se montent à **535 000 €**. Il s'agit de la subvention notifiée par la Région Ile-de-France pour le plan vélo.

H. LA COMPETENCE CREATION ET GESTION DE PARCS DE STATIONNEMENT D'INTERET COMMUNAUTAIRE (fonction 8222)

Versailles Grand Parc a déclaré le parking de la gare de Saint-Cyr-l'Ecole d'intérêt communautaire. Le terrain appartenant au château de Versailles, l'intervention de VGP se fait dans le cadre d'une convention d'occupation temporaire.

SYNTHESE DU BUDGET

Fonction 8222	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Dépenses	126 760,00	100 000,00	226 760,00
Recettes	0,00	0,00	0,00
Solde	-126 760,00	-100 000,00	-226 760,00

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les **dépenses de fonctionnement** se montent à 126 760 € et se composent :

- des charges de personnel : 5 910 € (mutualisation),
- des autres dépenses : 120 850 €.

Les autres dépenses correspondent :

- à l'étude de contrat de pôle de la gare RER de Saint-Cyr-l'Ecole (70 000 €),
- au contrat d'entretien du parking (50 000 €),
- au remboursement des frais d'administration générale à la ville de Versailles liés aux services mutualisés en charge du suivi de l'entretien du parking (850 €).

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Aucune recette de fonctionnement n'est inscrite au budget.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les **dépenses d'investissement** se montent à **100 000 €** pour le gros entretien du parking.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Aucune dépense d'investissement n'est inscrite au budget.

I. LA COMPETENCE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

1. LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE (Fonction 90)

Versailles Grand Parc a adopté sa stratégie de développement économique 2013-2015 lors du Conseil communautaire du 23 avril 2013. Les objectifs inscrits dans le budget prévisionnel 2014 en découlent. L'essentiel repose sur la reconduite d'actions engagées en 2013, dont l'efficacité a été évaluée favorablement. Une attention particulière sera portée à l'intégration des trois nouvelles communes, Le Chesnay, La Celle Saint-Cloud et Bougival, en rencontrant leurs acteurs économiques, en auditant leur immobilier d'entreprises et en élargissant les actions intercommunales à leur territoire.

Le maillage du « parcours du créateur » et l'aménagement économique

Le rôle premier d'une communauté d'agglomération en matière de développement économique est d'aménager les conditions favorables pour l'accueil et la croissance des entreprises. Dans le cadre de sa vision stratégique sur le « parcours résidentiel des entreprises », Versailles Grand Parc continuera en 2014 d'œuvrer pour améliorer la qualité du parc immobilier d'entreprises, pour développer l'offre de services au sein des principales zones d'activité économique et pour impulser la création de nouveaux espaces économiques, susceptibles d'engager une dynamique positive.

Ainsi, après l'inauguration d'une pépinière d'entreprises en 2012 et d'un espace de coworking en 2013, les objectifs pour l'année 2014 seront notamment :

- de lancer le chantier d'un important **ensemble d'immobilier d'entreprises dédié au cluster VeDeCoM** à Satory-ouest (budget d'investissement : 1,6 M€ reportés de l'exercice 2013) ;
- de créer un **espace d'accueil d'entreprises au sein du centre de l'Institut National de Recherche Agronomique** de Jouy-en-Josas, afin d'y développer la recherche partenariale et d'y encourager le transfert de technologie dans le domaine des sciences du vivant (budget d'investissement : 350 k€ reportés de l'exercice 2013) ;
- d'accompagner l'émergence d'au moins un **tiers-lieu d'innovation** sur le territoire, comme par exemple un « fablab » qui consiste en un laboratoire miniature de fabrication permis par l'arrivée des imprimantes 3 D sur le marché (budget d'investissement : 50 k€ reportés de l'exercice 2013).

Plus largement, Versailles Grand Parc est un territoire majeur de l'Opération d'intérêt national Paris Saclay. Un **Contrat de Développement Territorial** doit dans ce cadre être établi en 2014 avec l'Etat et plusieurs collectivités territoriales associées ; la concertation autour de son volet Développement Economique sera l'occasion de planifier des projets ambitieux d'aménagement économique de moyen et long termes.

SYNTHESE DU BUDGET

Fonction 90	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Dépenses	592 600,00	70 000,00	662 600,00
Recettes	0,00	0,00	0,00
Solde	-592 600,00	-70 000,00	-662 600,00

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement consacré au développement économique (hors pépinière) s'élèvent à 592 600 € et se répartissent entre :

- les charges de personnel : 335 000 €,
- les autres dépenses : 257 600 €.

Les autres dépenses sont gérées de la manière suivante :

- 208 500 € par la direction du Développement Economique
- 37 000 € par le service communication
- 8 050 € par la Direction des Systèmes d'Information (maintenance des logiciels et téléphonie)
- 4 050 € par la Direction des Ressources Humaines (formations)

Les dépenses gérées par la Direction du Développement Economiques sont utilisées pour :

- **l'animation économique et le soutien au développement des entreprises (104 000 €)**

Après l'aménagement économique, le second rôle d'une communauté d'agglomération en matière de développement économique est d'offrir un lieu de vie où chaque acteur économique peut échanger et tisser des liens de confiance. L'enjeu est d'organiser des relations entre les espaces d'enseignement et de recherches, les entreprises et les acteurs institutionnels, afin d'accélérer les transferts technologiques et de générer de nouvelles valeurs économiques.

Face au nombre très important d'acteurs institutionnels dans le champ du développement économique, Versailles Grand Parc continuera à coordonner les interventions de chacun et à les cibler spécifiquement selon les besoins des entreprises locales. Un **guide des contacts locaux de l'entrepreneur** sera édité pour la première fois et largement distribué.

Versailles Grand Parc organisera de nouveaux événements et occasions de rencontre :

- L'édition 2014 du **concours Robotek**, forte du succès des précédentes éditions, sera poursuivie à une échelle supra-communale avec le soutien d'une dizaine d'entreprises technologiques locales.
- Un moment convivial sera organisé pour **accueillir les nouveaux entrepreneurs** sur le territoire.
- Le soutien et la **participation aux clubs locaux d'entrepreneurs** seront poursuivis, avec la proposition d'organiser une fois dans l'année une séance plénière réunissant les membres de tous ces clubs.

Le soutien aux créateurs d'entreprises demeurera un objectif majeur, dans le souci constant de les mettre en réseau avec des experts capables de consolider, voire de cofinancer, leur projet : l'association **Suzanne Michaux** (subvention de 3k€), l'association **Salveterra** (subvention de 3k€), **Réseau Entreprendre en Yvelines** (subvention de 7k€). Le projet de plateforme d'initiative locale, qui n'a pu aboutir en 2013 du fait d'un positionnement ambigu des cofinanceurs institutionnels, sera reconduit en 2014 (budget de 25k€).

La **filière des métiers d'art** sera plus particulièrement mise à l'honneur en 2014, dans le cadre d'actions de valorisation spécifiques (budget global de 20k€) :

- la réédition du **guide des métiers d'art**.
- une déambulation avec des **portes-ouvertes d'ateliers**, à l'occasion des journées européennes des métiers d'art en avril 2014.
- une offre pour accueillir à Versailles la **commémoration des vingt ans de l'association des Maîtres d'Art** en novembre 2014.

En ce qui concerne la desserte du territoire, l'animation du **Plan de Déplacement Inter-Entreprises « ActiVGP »** sera poursuivie avec les établissements économiques des communes de Buc, Les Loges-en-Josas et Toussus-le-Noble. Versailles Grand Parc participera également au groupe d'expertise réuni par la Préfecture des Yvelines sur l'insertion environnementale de l'**aérodrome de Toussus-le-Noble**.

- **le soutien aux associations et clusters d'innovation (65 000 €)**

Le troisième rôle enfin d'une communauté d'agglomération en matière de développement économique est d'offrir un espace propice à l'innovation, pour permettre aux entreprises d'expérimenter de nouveaux services utiles aux populations. Dans cette finalité, Versailles Grand Parc poursuivra son soutien aux trois principales filières présentes sur le territoire et signalées dans la Stratégie de Développement Economique 2013-2015 :

- *la filière de l'écologie urbaine*, avec le soutien de l'association **Le Vivant & La Ville** (subvention de 10k€) et de la Fondation **Fondaterra** (subvention de 4,5k€). L'un des principaux objectifs sera en 2014 de lancer un **démonstrateur de parois captantes** le long d'un axe routier, pour expérimenter si un tel écran végétal permet de filtrer efficacement les polluants émis par les véhicules et d'améliorer dès lors l'acceptation sociale des ouvrages routiers.
- *la filière des mobilités innovantes*, avec le soutien du pôle **Mov'eo** (subvention de 12k€), de l'Institut d'excellence **VeDeCoM** (subvention de 6k€) et de l'association **CEREMH** (subvention de 2k€). L'objectif majeur en 2014 sera de lancer les études préparatoires au déploiement d'un **démonstrateur de mobilité à Satory-ouest** et d'entrer dans une phase opérationnelle pour la création d'un cluster spécifique au sein de cette ZAE, d'intérêt communautaire.
- *La filière des technologies avancées*, avec le soutien au pôle **Systematic** (subvention de 30k€) et l'objectif d'accueillir en novembre 2014 un **événementiel international dédié au manufacturing avancé**. Egalement, Versailles Grand Parc prendra part au groupe de travail national sur « l'usine du futur », avec l'intention de proposer des lieux d'expérimentation sur le territoire intercommunal.

En 2014, une action spécifique sera menée en complément pour conforter *la filière de l'énergie*, avec l'implantation de l'Institut d'excellence **PS2E (Paris Saclay Efficacité Energétique)** aux Loges-en-Josas et la participation au projet Versailles Chantiers **Smart Grid**. Sur un thème apparenté, l'année 2014 verra aussi l'accueil à Versailles de l'événement **Solar Decathlon Europe**, occasion unique de valoriser le savoir-faire des

entreprises yvelinoises dans l'habitat écologique et autonome grâce aux technologies photovoltaïques.

De manière générale, ces clusters sont des plateformes d'échange entre grandes entreprises, PME, laboratoires, collectivités et académies ; ils permettent de construire des projets partenariaux complexes et innovants, en mutualisant les risques et les compétences. Ils sont les vecteurs de l'économie de demain et nos principaux marqueurs d'identité économique. Ainsi, le soutien engagé de Versailles Grand Parc permet aux entreprises du territoire de bénéficier d'aides et d'accompagnements spécifiques proposés par les pôles de compétitivité dont nous sommes adhérents.

- **les études et recherches (26 000 €)**

Par ailleurs, l'**aménagement numérique** restera en 2014 un thème à fort enjeu, sur lequel Versailles Grand Parc maintiendra une veille active. Afin de conseiller l'action publique dans ce domaine, des crédits d'études sont réservés (budget de 25k€).

- **les actions de prospection (13 500 €)**

Enfin, la communauté d'agglomération participera de nouveau en 2014 au **SIMI** (Salon professionnel de l'immobilier d'entreprise), afin d'asseoir sa visibilité auprès des acteurs économiques français et ainsi attirer des décideurs, des prescripteurs et des investisseurs sur le territoire (budget de 9k€).

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Aucune recette de fonctionnement n'est inscrite au BP 2014.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les **dépenses d'investissement** se montent à **70 000 €** et correspondent à la signalétique des zones d'activité.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Aucune recette d'investissement n'est inscrite au BP 2014.

2. LA PEPINIÈRE D'ENTREPRISES (Fonction 901)

Le budget de la pépinière d'entreprises est **géré Hors Taxe** au sein du budget général de Versailles Grand Parc.

SYNTHESE DU BUDGET

Fonction 901	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Dépenses	205 400,00	62 000,00	267 400,00
Recettes	186 882,00	15 000,00	201 882,00
Solde	-18 518,00	-47 000,00	-65 518,00

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement de la pépinière d'entreprises s'élèvent à 205 400 € et se répartissent entre :

- les charges de personnel : 112 000 €,
- les autres dépenses : 93 400 €.

Les autres dépenses se répartissent de la manière suivante :

- des dépenses gérées directement par la direction du Développement économique : 13 500 € répartis entre les petits déjeuners des entrepreneurs (800 €), la location de matériel (500 €), le paiement des impôts fonciers et sur les bureaux (11 000 €), l'adhésion au réseau P3MIL (800 €) et une provision pour frais de mission (400 €),
- des dépenses gérées par le service des bâtiments : 33 650 € :
 - o nettoyage du bâtiment : 17 000 €,
 - o fluides : 13 650 €,
 - o maintenance : 3 000 €,
- des dépenses de communication : 6 000 €. Ce budget prévoit deux types de campagne (achats de mots clés et presse), ainsi que la publication de plaquettes pour les salons,
- de l'assurance du bâtiment : 1 450 € (géré par le service des affaires juridiques),
- des dépenses de fournitures administratives : 300 €,
- des dépenses informatiques et télécommunications : 38 500 € liées à l'internet haut débit.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement de la pépinière d'entreprises s'élèvent à 186 882 € et se répartissent entre les loyers, les locations de services et les refacturations.

Les recettes ont été calculées sur une hypothèse d'occupation de la pépinière de 68 % au 31 décembre 2013.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement se montent à 62 000 € et se composent :

- des travaux pour la clôture sur rue : 50 000 €,
- de l'achat d'un amplificateur interne pour téléphone portable : 1 500 €,
- de l'acquisition de mobilier : 2 000 €,
- du remboursement des cautions aux entreprises : 8 500 €.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement se composent des cautions versées par les entreprises à leur arrivée : 15 000 €.

Le budget de la pépinière d'entreprises est synthétisé dans le tableau ci-dessous :

BUDGET PRIMITIF 2014 DE LA PEPINIERE (FONCTION 901)					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Libellé	BP 2014 HT	Chap.	Libellé	BP 2014 HT
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	93 400	75	Revenus des immeubles : bureaux, parkings, salles	186 882
	Fêtes et cérémonies (petits déjeuners mensuels des entrepreneurs, animations)	800			
	Concours : P3MIL	800			
	Frais de mission	400			
	Impôts (taxe foncière, taxe sur les bureaux)	11 000			
	Fournitures administrative	300			
	Location matériel	500			
	Communication	6 000			
	Assurance	1 450			
	Fluides, nettoyage, petites réparations	33 650			
	Téléphonie et reprographie	38 500			
012	CHARGES DE PERSONNEL	112 000			
	Sous-total des Dépenses de Fonctionnement	205 400		Sous-total des Recettes de fonctionnement	186 882,00
	Frais d'administration de VGP				
	Virement vers la section d'investissement	47 000		DEFICIT FINANCE PAR VGP	65 518
	TOTAL général de dépenses de fonctionnement	252 400		TOTAL général de recettes de fonctionnement	252 400
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Libellé	BP 2014 HT		Libellé	BP 2014 HT
16	Cautions remboursées	8 500		Cautions reçues	15 000
21	Matériel informatique et mobilier	3 500		Virement de la section de fonctionnement	47 000
21	Travaux : clôture	50 000			
	TOTAL Dépenses d'investissement	62 000		TOTAL Recettes d'investissement	62 000

J. LE POSTE ADMINISTRATION GENERALE (Fonction 020)

Le poste budgétaire administration générale regroupe les dépenses liées à la structure Versailles Grand Parc qui n'ont pu être ventilées par compétences. Il s'agit des dépenses des services ressources (finances, ressources humaines, commande publique, direction générale, communication).

SYNTHESE DU BUDGET

Fonction 020	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Dépenses	2 900 000,00	910 840,00	3 810 840,00
Recettes	0,00	594 295,00	594 295,00
Solde	-2 900 000,00	-316 545,00	-3 216 545,00

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les **dépenses de fonctionnement** d'administration générale sont de 2 900 000 € et se répartissent de la manière suivante :

- charges de personnel et mutualisation : 1 512 840 €,
- autres dépenses : 1 387 160 €.

Les charges de personnel se composent :

- de la masse salariale des services ressources (administration générale, communication, finances) : 866 000 €,
- de la mutualisation des services RH, commande publique, archives, contrôle de gestion, courrier, informatique, juridique et technique) : 590 080 €,
- de l'assurance statutaire : 50 400 €,
- de la médecine du travail : 6 360 €.

Les autres dépenses regroupent :

- ✓ les dépenses gérées par le service administration générale : 412 800 €, qui concernent notamment :
 - le loyer du siège de Versailles Grand Parc : 200 000 €, calculé sur 6 mois
 - les charges afférentes et les taxes diverses : 50 000 €,
 - les frais de déménagement : 50 000 €,
 - l'affranchissement : 31 000 €,
 - les abonnements aux revues : 10 000 €,
 - la participation à la restauration du personnel : 17 000 €,
 - les fournitures administratives : 12 000 €,
- ✓ les frais liés aux élus : 423 073 € (indemnités, frais de mission, formations),

- ✓ les assurances (36 335 €),
- ✓ le carburant (8 000 €) et l'entretien des véhicules (7 000 €),
- ✓ le nettoyage des locaux du siège de VGP : 12 500 €,
- ✓ le chauffage et l'électricité du siège de VGP : 22 000 €,
- ✓ les frais généraux liés aux services mutualisés : 88 350 €,
- ✓ la contribution obligatoire au Fond pour l'emploi des handicapés (FIPHFP) pour 51 700 €,
- ✓ la subvention à la Caisse d'Entraide : 53 000 €,
- ✓ les études financières : 31 001 € (évaluation des charges, FPIC,...),
- ✓ une provision pour le paiement des intérêts moratoires : 8 381 €,
- ✓ l'indemnité du comptable et aux régisseurs : 6 500 €,
- ✓ la communication institutionnelle : 85 000 €.
- ✓ les dépenses gérées par la Direction des Services Informatiques mutualisée pour 82 020 €.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Aucune recette de fonctionnement n'est inscrite au budget.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les **dépenses d'investissement** de l'administration générale sont de **910 840 €**.

Elles se composent :

- du complément nécessaire à l'acquisition du 6 avenue de Paris (594 295 €),
- d'une provision pour l'achat de mobilier (50 000 €),
- des panneaux d'entrées d'agglomération (7 000 €) du fait de la modification du périmètre de VGP et des éventuelles détériorations,
- des frais d'annonces pour marchés publics (10 000 €),
- d'une provision pour l'acquisition de matériels divers (36 045 €),
- de logiciels (130 000 €) et de matériel informatique (83 500 €).

Ces montants élevés s'expliquent par plusieurs raisons :

- le déménagement dans les nouveaux locaux au 6 avenue de Paris est l'occasion de remplacer une partie des postes informatiques (26 000 €) arrivées en fin de garantie et des licences bureautiques (72 000 €).
- La nouvelle configuration du siège de VGP nécessite l'acquisition de copieurs supplémentaires (20 000 €).
- Les nouveaux locaux doivent être équipés en matériel de communication et de réseaux : bornes wi-fi, switch (44 000 €).
- VGP est associé dans un groupement de commandes avec la ville de Versailles et son CCAS pour changer le logiciel de Gestion Financière (24 000 €) et celui des Ressources Humaines (23 000 €). La part de VGP a été déterminée en fonction du nombre de mandats et du nombre de bulletins de paye.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les **recettes d'investissement** de l'administration générale sont de **594 295 €**. Elles sont exceptionnelles et correspondent au remboursement du dépôt de garantie versé en 2012 à la ville de Versailles lors de la signature de la promesse d'achat du 6 avenue de Paris. Il sera rendu lors de l'acquisition définitive du bâtiment lorsque les travaux seront terminés.

III. ANNEXES : LES ENGAGEMENTS FINANCIERS HORS BILAN

Depuis fin 2010, il a été décidé de n'inscrire budgétairement que les subventions de surcharge foncière qui seront effectivement réalisées au cours de l'exercice financier afin de respecter le principe d'annualité budgétaire et d'améliorer la consommation des crédits de la section d'investissement.

Le règlement prévoit que le versement de la subvention attribuée s'effectue de la façon suivante : 80 % à l'ouverture du chantier et 20 % à l'achèvement des travaux.

Le bureau communautaire dispose d'une enveloppe annuelle de 2.5 Millions d'euros de subventions de surcharge foncière à attribuer. Les crédits ne seront inscrits au budget qu'au moment de l'ouverture du chantier lors d'une décision modificative.

Au BP 2014, il est inscrit 950 000 € pour permettre le versement de subventions attribuées précédemment.

Le montant des engagements hors bilan a augmenté de 1 486 000 euros par rapport au 1^{er} janvier 2013 pour atteindre 4,97 Millions d'euros.

Le tableau ci-après détaille les subventions attribuées depuis 2010 par le bureau communautaire, mais non inscrites au budget.

Ce tableau tient compte des attributions de subvention jusqu'au bureau communautaire du 27 septembre 2013. Pour des questions de bouclage du budget, les éventuelles attributions des bureaux communautaires au mois de novembre et décembre 2013 n'y figurent pas.

Date d'attribution	Bailleurs	Adresse	Commune	Total Attribué	1er acompte (80%)		2ème acompte (20%)		Engagement financier hors bilan
23/11/2010	Logement francilien	avenue de la gare	Bièvres	290 000,00 €	ENGAGE	232 000,00 €	Reste à engager	58 000,00 €	58 000,00 €
12/10/2010	Logement francilien	45 rue de paris	Bièvres	80 000,00 €	ENGAGE	64 000,00 €	Reste à engager	16 000,00 €	16 000,00 €
Montant des engagements financiers hors bilan sur Bièvres									74 000,00 €
23/11/2012	I3F	Ferme Saint Marie	Bois d'Arcy	170 992,00 €	Reste à engager	136 793,60 €	Reste à engager	34 198,40 €	170 992,00 €
15/05/2012	Antin résidences	ZAC Croix Bonnet	Bois d'Arcy	218 249,00 €	Reste à engager	174 599,20 €	Reste à engager	43 649,80 €	218 249,00 €
18/01/2013	I3F	Zac Croix Bonnet - Rue Jean Gabin	Bois d'Arcy	340 780,04 €	Reste à engager	272 624,03 €	Reste à engager	68 156,01 €	340 780,04 €
Montant des engagements financiers hors bilan sur Bois d'Arcy									730 021,04 €
14/09/2012	Versailles Habitat	Rue Blériot	Buc	125 643,00 €	Reste à engager	100 514,40 €	Reste à engager	25 128,60 €	125 643,00 €
13/12/2011	VH	Cerf Volant ilot F	Buc	70 389,00 €	Reste à engager	56 311,20 €	Reste à engager	14 077,80 €	70 389,00 €
Montant des engagements financiers hors bilan sur Buc									196 032,00 €
12/10/2010	OSICA	ZAC du Levant - lot 2	Fontenay le Fleury	175 000,00 €	ENGAGE	140 000,00 €	Reste à engager	35 000,00 €	35 000,00 €
02/11/2010	I3F	ZAC du Levant	Fontenay le Fleury	225 000,00 €	ENGAGE	180 000,00 €	Reste à engager	45 000,00 €	45 000,00 €
Montant des engagements financiers hors bilan sur Fontenay-le-Fleury									80 000,00 €
13/12/2011	VH	9 rue Léon Blum	Jouy en Josas	15 000,00 €	Reste à engager	12 000,00 €	Reste à engager	3 000,00 €	15 000,00 €
02/11/2010	Logirep	14 rue oberkampf	Jouy en Josas	90 000,00 €	ENGAGE	72 000,00 €	Reste à engager	18 000,00 €	18 000,00 €
05/07/2013	I3F	5/7 avenue Jean Jaurès	Jouy en Josas	200 000,00 €	Reste à engager	160 000,00 €	Reste à engager	40 000,00 €	200 000,00 €
05/07/2013	I3F	2 rue Oberkampf	Jouy en Josas	100 000,00 €	Reste à engager	80 000,00 €	Reste à engager	20 000,00 €	100 000,00 €
06/09/2013	Versailles Habitat	36 rue charles de Gaulle	Jouy en Josas	150 000,00 €	Reste à engager	120 000,00 €	Reste à engager	30 000,00 €	150 000,00 €
Montant des engagements financiers hors bilan sur Jouy-en-Josas									483 000,00 €
06/09/2013	Versailles Habitat	Rue de la Sabretache ZAC du Bourg ilot 1	Rocquencourt	335 000,00 €	Reste à engager	268 000,00 €	Reste à engager	67 000,00 €	335 000,00 €
06/09/2013	Versailles Habitat	Rue de la Sabretache ZAC du Bourg ilot 2-3	Rocquencourt	244 786,00 €	Reste à engager	195 828,80 €	Reste à engager	48 957,20 €	244 786,00 €
Montant des engagements financiers hors bilan sur Rocquencourt									579 786,00 €
10/05/2011	Versailles Habitat	27 rue Champs Lagarde	Versailles	290 000,00 €	Reste à engager	232 000,00 €	Reste à engager	58 000,00 €	290 000,00 €
10/05/2011	OPIEVOY	27 rue Champs Lagarde	Versailles	290 000,00 €	Reste à engager	232 000,00 €	Reste à engager	58 000,00 €	290 000,00 €
22/06/2010	IRP	9 rue de l'indépendance Américaine	Versailles	#####	ENGAGE	908 000,00 €	Reste à engager	227 000,00 €	227 000,00 €
12/10/2010	VH	1 rue des petits bois	Versailles	26 334,00 €	ENGAGE	21 067,20 €	Reste à engager	5 266,80 €	5 266,80 €
23/11/2010	Domnis	Mignot	Versailles	135 000,00 €	ENGAGE	108 000,00 €	Reste à engager	27 000,00 €	27 000,00 €
03/04/2012	Versailles Habitat	30 rue du Maréchal Foch	Versailles	72 254,00 €	Reste à engager	57 803,20 €	Reste à engager	14 450,80 €	72 254,00 €
12/10/2012	Versailles Habitat	2 rue du Jeu de Paume	Versailles	350 000,00 €	Reste à engager	280 000,00 €	Reste à engager	70 000,00 €	350 000,00 €
23/11/2012	Versailles Habitat	38 rue de l'Ermitage	Versailles	110 000,00 €	Reste à engager	88 000,00 €	Reste à engager	22 000,00 €	110 000,00 €
27/09/2013	Versailles Habitat	2 rue du Colonel de Bange	Versailles	100 000,00 €	Reste à engager	80 000,00 €	Reste à engager	20 000,00 €	100 000,00 €
Montant des engagements financiers hors bilan sur Versailles									1 471 520,80 €
25/01/2011	Logirep	îlot Leclerc Cahen	Viroflay	225 000,00 €	Reste à engager	180 000,00 €	Reste à engager	45 000,00 €	225 000,00 €
23/11/2010	ICF	Raphael Corby	Viroflay	220 000,00 €	Reste à engager	176 000,00 €	Reste à engager	44 000,00 €	220 000,00 €
02/11/2010	SOGEMAC	avenue gaston boissier	Viroflay	767 340,00 €	ENGAGE	613 872,00 €	Reste à engager	153 468,00 €	153 468,00 €
13/12/2011	Domnis	FJT	Viroflay	705 000,00 €	Reste à engager	564 000,00 €	Reste à engager	141 000,00 €	705 000,00 €
29/03/2013	SNL Prologues	27/29 rue rieusec	Viroflay	15 000,00 €	Reste à engager	12 000,00 €	Reste à engager	3 000,00 €	15 000,00 €
20/03/2012	I3F	15-27 rue Raphael Corby 36/44/46 rue Madeleine et 14 rue Tailleur	Viroflay	38 581,00 €	Reste à engager	30 864,80 €	Reste à engager	7 716,20 €	38 581,00 €
Montant des engagements financiers hors bilan sur Viroflay									1 357 049,00 €
Montant total des engagements financiers hors bilan au 01/01/2014									4 971 408,84 €
Pour mémoire : montant des engagements financiers hors bilan au 01/01/2013									3 485 843,00 €
Variation des engagements hors bilan de 2013 à 2014									1 485 565,84 €

